

PAR COURRIEL

Québec, le 24 août 2026



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100600

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 24 juillet 2026, visant à obtenir :

« l'ensemble des informations et documents contenus dans le dossier de notre chalet situé au 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard.

Nous demandons notamment copie de toutes les communications, correspondances, courriels, notes, documents ou autres informations reçus ou envoyés par la CITQ concernant ce dossier, incluant celles impliquant Valéry Paquin, Michaël Larrivée et/ou Construction Larrivée. »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre. Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

... 2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours

Avis de réception d'un paiement

CITQ - 296806 - LA FALAISE556256937

CITQ - Avis d'exploitation525233046

CITQ - Formulaire d'autorisation du syndicat de copropriété

CITQ Cessation _Abandon d'activités

CITQ Demande d'enregistrement

CITQ Enregistrement 296806 - Renouvellement de l'enregistrement (2)

CITQ Enregistrement 296806 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Enregistrement 296806- CHALET LA FALAISE- Renouvellement de l'enregistrement (2)

CITQ Enregistrement 296806- CHALET LA FALAISE- Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Enregistrement 296806- IMPORTANT ERRATUM - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Établissement 296806- Enregistrement de votre établissement

CITQ Établissement 296806- LA FALAISE- RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Établissement 296806- LA FALAISE- Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Établissement 296806-CHALET LA FALAISE

CITQ Ouverture d'établissement

Dossier CITQ # 296806 - LA FALAISE2770839198

Dossier CITQ REF-66481-CHALET LA FALAISE (2)

Dossier CITQ REF-66481-CHALET LA FALAISE

Droits payables aux fins d'enregistrement (2)

Enregistrement CITQ 296806-CHALET LA FALAISE

#296806 - Repérage Postes Canada

2023 intact ass

2024_Contrat d'assurance_2024-08-17_u2OdNfY1

296806 - Déclaration offre hébergement (1)

296806 - Déclaration offre hébergement

296806_dossier_physique

REF-66481_ActeVente

REF-66481_Assurance

REF-66481_AvisConformite

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : [Fermeture.Abandon](#)
À : [Caroline Provost](#)
Objet : CITQ Établissement # 296806 - CHALET LA FALAISE
Date : 13 février 2025 13:50:24
Pièces jointes : [296806 - Confirmation de fermeture.pdf](#)

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à établissement.

Merci

Eric Chevrette

Agent, Administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

This content is extracted to AzureBlobStorage



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 13 février 2025

Caroline Provost
CHALET LA FALAISE



N/Réf. : Enregistrement n° 296806

Objet : Confirmation de fermeture de votre dossier

Bonjour,

Comme suite aux démarches que vous avez effectuées auprès de la CITQ, nous confirmons que le dossier de votre établissement, appartenant à la catégorie «Établissements d'hébergement touristique général » portant le numéro 296806 est fermé en date du 12 février 2025.

Nous désirons vous rappeler que si vous reprenez vos activités de location à court terme, il vous faudra effectuer une nouvelle demande d'enregistrement en utilisant notre formulaire de demande en ligne sur notre site internet : www.citq.info

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De : [Eric Chevette](#)
À : [Caroline Provost](#)
Objet : Enregistrement CITQ # 296806 - CHALET LA FALAISE
Date : 30 janvier 2025 11:20:31
Pièces jointes : [296806 - Préavis annulation.pdf](#)

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à l'enregistrement de l'établissement en objet.

Merci

Eric Chevette

Agent, Administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244

Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

Longueuil, le 30 janvier 2025

Caroline Provost
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. : Enregistrement no 296806 - CHALET LA FALAISE

Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)

Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Préavis d'annulation d'un enregistrement

Bonjour,

Nous communiquons avec vous pour vous informer que votre dossier relativement à l'établissement dont le numéro de référence se trouve ci-haut ne remplit plus les conditions prescrites par la Loi sur l'hébergement touristique (2021, chapitre 30; ci-après la « Loi ») et le Règlement sur l'hébergement touristique, édicté par le décret n° 1252-2022 du 22 juin 2022 (ci-après le « Règlement ») en raison de l'absence à nos dossiers d'un document émanant d'une autorité compétente démontrant que l'exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visé ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ([chapitre A-19.1](#)) OU en raison de l'absence à nos dossiers d'une copie des dispositions de la déclaration de copropriété permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique ou, en l'absence de telles dispositions, l'autorisation du syndicat des copropriétaires à cet effet.

En effet, votre établissement étant situé dans un immeuble détenu en copropriété divise, ce document est obligatoire en vertu de l'article 3 du Règlement.

À ce jour, votre dossier n'est toujours pas conforme. En vertu de l'article 10 de la Loi, la ministre du Tourisme suspend ou annule un enregistrement lorsque l'exploitant ne remplit plus les conditions prescrites par la Loi et ses règlements.

Par conséquent, en tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 16 de la Loi, l'exercice du pouvoir d'annulation d'un enregistrement, nous vous informons de notre intention d'annuler l'enregistrement de l'établissement cité en référence.

En vertu de l'article 13 de la Loi, vous disposez ainsi d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations avant que nous ne rendions notre décision.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

À cet effet, nous vous demandons de faire parvenir le document manquant au :

Nom de l'agent : Eric Chevrette
Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Prenez note qu'en vertu de l'article 15 de la Loi, l'annulation de l'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique a effet à compter de la date de la notification de la décision de la ministre.

Veuillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique à l'égard duquel l'enregistrement a été annulé, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 29 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue et émise par Revenu Québec :

29. « *Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel l'enregistrement a été refusé, suspendu ou **annulé**, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas.* »

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Karine Gendron
Directrice générale

De : [# Renouvellement CITQ](#)
À : [Caroline Provost](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 296806 - IMPORTANT ERRATUM - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 8 octobre 2024 21:14:06
Pièces jointes : [296806 - Certificat enregistrement.pdf](#)

Bonjour,

Nous vous avons transmis récemment un certificat d'enregistrement pour l'établissement mentionné en objet.

Nous avons constaté que sur celui-ci le champ « municipalité » était vide.

Nous avons donc effectué la correction et vous retournons un nouveau certificat valide et conforme.

Le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la Loi sur l'hébergement touristique si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement

Nous sommes navrés des inconvénients et vous remercions de votre compréhension.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat
numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LA FALAISE

18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

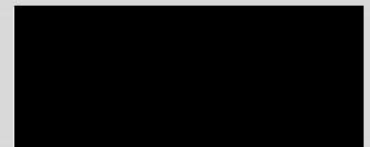
296806

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2024-09-14** EXPIRE LE : **2025-10-26**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public.

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouvellement CITO](#)
À : [Caroline Provost](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 296806 - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 14 septembre 2024 12:00:34
Pièces jointes : [296806 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 14 septembre 2024

Caroline Provost



N/Réf. : Enregistrement n° 296806 - CHALET LA FALAISE
Adresse : 18, chemin des Berges,
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 26 octobre 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (296806) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : citqca@9e150946.panelvps.net pour le compte de [Corporation de l'industrie touristique du Québec](#)
À : [Païement; 18chaletlafalaise@gmail.com](mailto:18chaletlafalaise@gmail.com)
Objet : Droits payables aux fins d'enregistrement
Date : 3 septembre 2024 20:55:42

Courriel automatisé, ne pas répondre.

Païement reçu en date du 03 septembre 2024 20h49

Numéro d'enregistrement/Numéro de référence: 296806

Nom de l'établissement: Chalet La Falaise

Numéro de facture: F000264700

Courriel: 18chaletlafalaise@gmail.com

Montant: \$ 149.00 CAD

#Transaction Paypal: 4N594528L72506317

Corporation de l'industrie touristique du Québec

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737

Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LA FALAISE

18, chemin des Berges
(Québec) J0T 2B0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

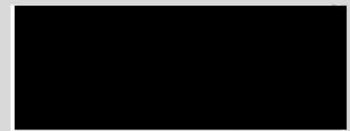
296806

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2024-09-14**

EXPIRE LE : **2025-10-26**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public.

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouvellement CITQ](#)
À : [REDACTED]
Objet : CITQ Enregistrement # 296806 - CHALET LA FALAISE - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 8 août 2024 06:14:23



N/Réf. : Établissement n° 296806 - CHALET LA FALAISE
Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 26 octobre 2024**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter la Demande de renouvellement** et la **Déclaration annuelle de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 149,00\$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture numéro F000264700 par la poste.

IMPORTANT – Ces deux obligations légales doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2025 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement**, de l'afficher sur les différentes plateformes de location, de bénéficier d'une visibilité sur le site de BonjourQuebec.com et, le cas échéant, de paraître dans les guides touristiques des

associations touristiques régionales.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

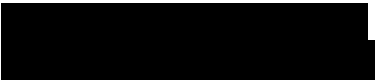
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : [# Renouvellement CITO](#)
À : [Caroline Provost](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 296806 - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 19 septembre 2023 22:15:19
Pièces jointes : [296806 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 19 septembre 2023

Caroline Provost


N/Réf. : Enregistrement n° 296806 - CHALET LA FALAISE
Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 26 octobre 2024.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandée par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (296806) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LA FALAISE

18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

296806

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

DÉLIVRÉ LE : **2023-09-19** EXPIRE LE : **2024-10-26**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public.

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouvellement CITQ](#)
À : [REDACTED]
Objet : CITQ Enregistrement # 296806 - CHALET LA FALAISE - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 6 août 2023 06:28:34



Le 6 août 2023

N/Réf. : Établissement n° 296806 - CHALET LA FALAISE
Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Vous devez renouveler chaque année l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique. Nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 26 octobre 2023**.

Pour renouveler, vous devez :

- compléter la **Demande de renouvellement** et la **Déclaration de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Nous vous invitons à vous inscrire et à créer votre compte sur le Portail CITQ dès que possible. Pour ce faire cliquer sur ce [lien](#) afin d'accepter l'invitation

Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 145.00\$

IMPORTANT - Les deux conditions doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2024

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement, de l'afficher sur les différentes plateformes de location, de bénéficier d'une visibilité sur le site de BonjourQuebec.com et, le cas échéant, de paraître dans les guides touristiques des associations touristiques régionales.

Aussi, si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture numéro F000239690 par la poste. Vous devez payer les droits d'enregistrement (article 7 du Règlement) au montant de 145.00\$, en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : [Eric Chevette](#)
À : [Eric Chevette](#)
Cci : [REDACTED]
Objet : CITQ - Formulaire d'autorisation du syndicat de copropriété
Date : 22 mars 2023 11:50:00
Pièces jointes : [222-70 IF-003-19 Formulaire Approbation Syndicat Copropriétaires DAJ.pdf](#)
Importance : Haute

Bonjour Madame, Monsieur,

Ce courriel est pour vous informer que lorsque vous avez transmis votre demande d'enregistrement, vous n'avez pas déclaré que votre propriété était en copropriété divise.

Pour cette raison, je vous joins le document d'autorisation à faire signer par votre syndicat de copropriété, puisque ce document est obligatoire à recevoir selon le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, article 3, alinéa 4 :

3. Une demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique doit être accompagnée des documents suivants:

4° si l'établissement est situé dans un immeuble détenu en copropriété divise, une copie des dispositions de la déclaration de copropriété permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique ou, en l'absence de telles dispositions, l'autorisation du syndicat des copropriétaires à cet effet;

Veuillez s'il vous plaît le faire remplir par une personne autorisée de votre syndicat et nous le retourner soit par courriel, télécopieur ou par la poste dès que possible.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

Eric Chevette

Agent, Administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244

Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

FORMULAIRE D'AUTORISATION DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES PERMETTANT L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 10.1 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1), si un établissement d'hébergement touristique est situé dans un immeuble en copropriété divisée, la demande d'attestation de classification doit être accompagnée de l'autorisation du syndicat des copropriétaires permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique.

Suivant l'article 1 de ce règlement, un établissement d'hébergement touristique est un « établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média ».

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR LA COPROPRIÉTÉ ET SON PROPRIÉTAIRE

Adresse de la copropriété visée :	_____	Code postal :	_____
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : _____			
Prénom et nom du copropriétaire exploitant : _____			
Adresse principale du copropriétaire : _____ (si différente de celle de la copropriété visée)			

SECTION 2 — À L'USAGE DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

Le copropriétaire est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans la copropriété visée dans la section 1 du présent formulaire?

☐ Oui

☐ Non

Nom du syndicat des copropriétaires :	_____
	(Nom en lettres moulées)
Nom du représentant autorisé :	_____
	(Nom en lettres moulées)
Signature :	_____
Date :	_____

De : [Eric Chevette](#)
À : [Caroline Provost](#)
Objet : Dossier CITQ # REF-66481 - CHALET LA FALAISE
Date : 27 octobre 2022 11:22:30
Pièces jointes : [296806 - Trousse de bienvenue.pdf](#)
[296806 - Avis écrit.pdf](#)

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à votre demande d'enregistrement.

Merci

Eric Chevette

Agent, Administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

296806

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement
touristique général

CATÉGORIE

CHALET LA FALAISE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 27 octobre 2022

Madame Caroline Provost
CHALET LA FALAISE



N/Réf. : Établissement n° 296806
Appellation : CHALET LA FALAISE
Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique -
Trousse de bienvenue**

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au « 26 octobre 2023 ».

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (296806) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Finalement, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Séigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement ainsi que ceux relatifs à l'offre d'hébergement et aux activités et autres services qui y sont liés en produisant une déclaration de mise à jour dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

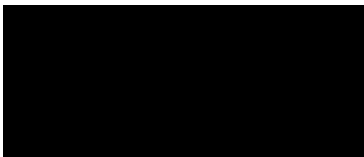
(Ces changements devront être signalés via votre compte personnel sur le [Portail CITQ](#). Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec M. Eric Chevrette votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il sera heureux de répondre à vos questions.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Jocelyn Dessureault

JD/ rh

De : citqca@bf366740.panelvps.net pour le compte de [Corporation de l'industrie touristique du Québec](#)
À : [Form; info@constructionarrivee.com](mailto:info@constructionarrivee.com)
Objet : CITQ Cessation /Abandon d'activités
Date : 21 octobre 2022 06:20:17
Pièces jointes : [FermetureCompteCITO.pdf](#)

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre formulaire de cessation/abandon d'activités dont vous trouverez copie ci-joint. Un agent d'administration entrera en contact avec vous au besoin.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

VOTRE FORMULAIRE DE CESSATION/ABANDON D'ACTIVITÉS

Date de création du formulaire

21 octobre 2022 06h18

1. Numéro d'établissement / numéro de référence

296806

2. Numéro d'exploitant

722961

3.1 Appellation (ou numéro d'établissement le cas échéant)

La Falaise

3.2 Adresse de l'établissement

18 Chemin des Berges

3.4 Ville

Saint-Adolphe-d'Howard

3.5 Code postal

J0T 2B0

4. Confirmation de cessation d'exploitation

19-08-2022

5. Raison de la fermeture (Exemple : Maladie, vente, location à long terme, etc.)

Vente de l'immeuble

6. Nom de l'exploitant ou de son représentant

Valery Paquin Varennes et Michael Larrivée

Je m'engage à enlever mes enseignes, cesser toute publicité démontrant que j'exploite un établissement d'hébergement touristique et, le cas échéant, détruire mon attestation de classification (panonceau ou avis écrit) ainsi que ses copies s'il y a lieu.

- Oui, je m'engage

Formulaire rempli par:

Valéry Paquin Varennes/

* Votre courriel:

info@constructionlarrivee.com

De : [# Renouvellement CITQ](#)
À : info@constructionlarrivee.com
Objet : CITQ Établissement # 296806 - LA FALAISE - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement
Date : 18 octobre 2022 06:30:41



RAPPEL

Le 18 octobre 2022

N/Réf. : Établissement n° 296806 - LA FALAISE
Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Madame,

Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance **le 31 octobre 2022**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une nouvelle demande d'attestation accompagnée d'une demande de renouvellement.

Nous vous prions de bien vouloir fournir le ou les documents manquants suivants d'ici le 31 octobre 2022 :

- **une demande de renouvellement** accompagnée d'une **déclaration de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).
Vous devez vous inscrire et créer votre compte sur le Portail CITQ dès que possible. Cliquez sur ce lien pour accepter l'invitation: [Créer votre compte Portail CITQ](#).
Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).
- les droits d'enregistrement au montant de 145.00 \$ (facture numéro F000221445), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Sur réception du ou des documents, votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2023.

Sans cela, nous ne pourrions renouveler votre enregistrement et vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique. Nous vous rappelons

qu'en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique et de son Règlement, exploiter un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amende de Revenu Québec.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De : [Eric Chevette](#)
À : [REDACTED]
Objet : Dossier CITQ # REF-66481 - CHALET LA FALAISE
Date : 17 octobre 2022 11:58:04
Pièces jointes : [REF-66481 - Lettre initiale.pdf](#)
[REF-66481 - Déclaration.pdf](#)
[REF-66481 - Délégation d'autorité.pdf](#)
[REF-66481 - Facture.pdf](#)

Bonjour,

Comme demandé, vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires à l'ouverture de votre dossier à la CITQ.

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements.

[Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement](#)

Merci et bonne journée.

Eric Chevette

Agent, Administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 244

Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Demande d'enregistrement

Renseignement sur l'identité de l'exploitant

Numéro de référence : REF-66481



Utilisez les cases ci-dessous
pour effectuer vos changements
et vos corrections.

Adresse de correspondance

Madame Caroline Provost
CHALET LA FALAISE
16750, rue de l'Esplanade
Mirabel (Québec) J7N 0K3

1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

1.1. Type de détention (cochez ✓)

- ☒ Propriétaire
☐ Locataire

1.2. NEQ

1.3. Forme juridique (cochez ✓)

- ☐ Entreprise individuelle
☐ Association personnifiée
☐ Coopérative
☐ Mutuelle d'assurance
☐ Société de participation
☐ Société en commandite

- ☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
☐ Société étrangère
☒ Société par actions (compagnie)
☐ Syndicat de copropriété
☐ Autre personne morale (spécifiez)

1.4. Nom

CAROLINE PROVOST ET MICHAËL NADEAU

1.5. Adresse

1.6. Municipalité

1.7. Code postal

1.8. Province ou état

1.9. Pays

1.10. Téléphone principal

1.11. Téléphone secondaire

1.12. Télécopieur

1.13. Courriel de l'exploitant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PCFIM-05-11

Date de début d'exploitation prévue :
2022-10-07

ATR : 11

Agent: Eric Chevette
Poste : 244

Numéro d'exploitant : 739161

2022-10-17

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info



Demande d'enregistrement

Renseignements sur l'identité du représentant

Numéro de référence :

REF-
66481

2. COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

2.4. Nom *Caroline Provost*

2.5. Adresse

2.6. Municipalité

2.7. Code postal

2.8. Province
ou état

2.9. Pays

2.10. Téléphone principal

2.11. Téléphone secondaire

2.12. Télécopieur

2.13. Courriel du représentant



Demande d'enregistrement

Renseignements sur l'établissement

Numéro de référence :

REF-
66481

3. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1. Nom **CHALET LA FALAISE**

3.2. Adresse **18, chemin des Berges**

3.3. Municipalité **Saint-Adolphe-d'Howard**

3.4. Code postal **J0T 2B0**

3.5. Téléphone principal (pour réservation) **(438) 364-0101**

3.6. Téléphone secondaire **(514) 771-8699**

3.7. Télécopieur

3.8. Téléphone sans frais

3.9. Courriel de l'établissement **info@espacechalets.ca**

3.10. Adresse de correspondance (cochez ✓)

- ☐ Identique à l'adresse de l'établissement
☒ Identique à l'adresse du représentant

3.11. Langue de correspondance (cochez ✓)

- ☒ Français
☐ Anglais

4. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

4.1.1 Site Web (français)

4.1.2 Site Web (anglais)

☐ Identique au site Web en français (voir 4.1.1)

4.2.1 Adresse Facebook (français)

4.2.2 Adresse Facebook (anglais)

☐ Identique à l'adresse Facebook en français (voir 4.3.1)

4.3.1 Blogue (français)

4.3.2 Blogue (anglais)

☐ Identique au blogue en français (voir 4.4.1)

4.4.1 Adresse Twitter (français)

4.4.2 Adresse Twitter (anglais)

☐ Identique à l'adresse Twitter en français (voir 4.5.1)

4.5.1 Adresse Instagram (français)

4.5.2 Adresse Instagram (anglais)

☐ Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)

Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
66481

CONSEILS PRATIQUES



Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer
vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 11 Tél. : 4383640101
CHALET LA FALAISE
18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☐ American Express
- ☐ Apple Pay
- ☐ Carte de débit
- ☐ Discover
- ☐ Google Pay
- ☐ JCB
- ☐ MasterCard
- ☐ Paypal
- ☐ Transfert bancaire électronique
- ☐ Visa

1.3. Clientèles (cochez ✓)

- ☐ Aînés
- ☐ Enfants / adolescents
- ☐ Familles
- ☐ Groupes
- ☐ LGBTQ+
- ☐ Personnes avec une déficience
- ☐ Personnes seules

1.4. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- ☐ Annuelle
- ☐ Saisonnière

1.2. Expérience (cochez ✓ un maximum de 5)

- ☐ À la campagne
- ☐ À la ferme
- ☐ À la montagne
- ☐ Affaires
- ☐ Auberge
- ☐ Autochtone
- ☐ Bord de l'eau
- ☐ Boutique-hôtel
- ☐ Centre-ville
- ☐ Design
- ☐ En forêt
- ☐ Familial
- ☐ Historique
- ☐ Insolite
- ☐ Retraités
- ☐ Ressourcement
- ☐ Rustique

Date d'ouverture Date de fermeture

Date d'ouverture Date de fermeture



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
66481

2. COMMODITÉS

2.1. Cuisine

- ☐ Cafetière
- ☐ Cuisine
- ☐ Cuisinière
- ☐ Cuisinette
- ☐ Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.)
- ☐ Four grille-pain
- ☐ Lave-vaisselle
- ☐ Micro-ondes
- ☐ Petit réfrigérateur
- ☐ Réfrigérateur
- ☐ Vaisselle et couverts

2.2. Chambres

- ☐ Literie
- ☐ Serviettes

2.3. Sécurité

- ☐ Détecteur de fumée
- ☐ Détecteur de monoxyde de carbone
- ☐ Extincteur
- ☐ Trousse de premiers soins

2.4. Extérieur

- ☐ Aire de pique-nique
- ☐ Bain à remous/spa
- ☐ Barbecue
- ☐ Cour privée
- ☐ Mobilier d'extérieur
- ☐ Terrasse ou balcon privé

2.5. Famille

- ☐ Lit de bébé
- ☐ Salle de jeux intérieurs
- ☐ Terrain de jeux pour enfants

2.6. Salle de bain et buanderie

- ☐ Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)
- ☐ Baignoire
- ☐ Douche
- ☐ Eau chaude
- ☐ Fer à repasser
- ☐ Laveuse
- ☐ Salle de bain partagée
- ☐ Salle de bain privée
- ☐ Sécheuse
- ☐ Séchoir à cheveux

2.7. Chauffage et climatisation

- ☐ Air climatisée
- ☐ Chauffage
- ☐ Foyer au bois
- ☐ Foyer au gaz
- ☐ Poêle à combustion

2.8. Internet et bureau

- ☐ Espace de travail
- ☐ Réseau sans fil-cellulaire (LTE, 3G, 5G)
- ☐ Téléphone
- ☐ Wifi avec frais
- ☐ Wifi gratuit

2.9. Autres

- ☐ Équipement audiovisuel / audio
- ☐ Salon commun
- ☐ Sauna
- ☐ Télévision



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
66481

3. SERVICES

3.1. Accueil

- ☐ Arrivée autonome
- ☐ Boîte à clé sécurisée
- ☐ Navette aéroportuaire
- ☐ Réception
- ☐ Réservation obligatoire
- ☐ Transport de bagages
- ☐ Transport en commun

3.2. Sur place

- ☐ Bloc sanitaire
- ☐ Boutique
- ☐ Buanderie
- ☐ Centre de détente
- ☐ Consigne
- ☐ Cuisine commune
- ☐ Eau potable
- ☐ Garde d'enfants
- ☐ Rampe de mise à l'eau
- ☐ Remise pour bicyclette
- ☐ Salle communautaire
- ☐ Station de vidange
- ☐ Vente de bois
- ☐ Vente de glace
- ☐ Vente de propane
- ☐ Vente d'équipement de chasse et pêche
- ☐ Vente d'essence

3.3. Services - Clientèles d'affaires

- ☐ Centre d'affaires
- ☐ Salle de réception, réunion ou congrès
- ☐ Salle de spectacles / auditorium

3.4. Développement durable

- ☐ Borne de recharge pour automobiles
- ☐ Recyclage

3.5. Location

- ☐ Autos
- ☐ Canot
- ☐ Embarcations
- ☐ Équipement de camping
- ☐ Fatbike
- ☐ Kayak
- ☐ Literie
- ☐ Motoneige
- ☐ Pédalo
- ☐ Planche à neige
- ☐ Planche à pagaie
- ☐ Prêt-à-camper
- ☐ Quad/VTT
- ☐ Raquettes
- ☐ Skis
- ☐ Ski de fond
- ☐ Vélo
- ☐ Vélo de montagne

3.6. Restauration

- ☐ Aubergiste
- ☐ Bar - permis d'alcool
- ☐ Dépanneur licencié
- ☐ Repas à la ferme
- ☐ Service de restauration: déjeuner
- ☐ Service de restauration: dîner
- ☐ Service de restauration: souper

3.7. Stationnement

- ☐ Stationnement extérieur gratuit
- ☐ Stationnement extérieur payant
- ☐ Stationnement intérieur gratuit
- ☐ Stationnement intérieur payant

3.8. Autres

- ☐ Animaux admis AVEC FRAIS
- ☐ Animaux admis SANS FRAIS



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
66481

4. ACTIVITÉS SUR PLACE

4.1. Activités culturelles

- ☐ Cinéma / film
- ☐ Tours guidés

4.2. Famille

- ☐ Animation pour enfants

4.3. Sports terrestres

- ☐ Badminton
- ☐ Baseball
- ☐ Basketball
- ☐ Croquet
- ☐ Équitation
- ☐ Fers
- ☐ Galets (Shuffleboard)
- ☐ Golf
- ☐ Golf miniature
- ☐ Hébertisme
- ☐ Loisirs organisés
- ☐ Patins à roues alignées
- ☐ Pétanque
- ☐ Planche à roulettes
- ☐ Randonnée pédestre
- ☐ Soccer
- ☐ Tennis
- ☐ Tir à l'arc
- ☐ Vélo
- ☐ Vélo de montagne
- ☐ Volleyball

4.4. Nature

- ☐ Belvédère
- ☐ Chasse
- ☐ Croisière / excursion en bateau
- ☐ Géocaching
- ☐ Interprétation du milieu
- ☐ Observation astronomique
- ☐ Observation de la faune
- ☐ Observation de la flore
- ☐ Pêche

4.5. Sports nautiques

- ☐ Canot
- ☐ Glissade d'eau
- ☐ Jeux d'eau
- ☐ Kayak
- ☐ Pédalo
- ☐ Piscine intérieure
- ☐ Piscine extérieure
- ☐ Plage
- ☐ Planche à pagaie
- ☐ Planche à voile
- ☐ Plongée sous-marine
- ☐ Plongée en apnée
- ☐ Rabaska
- ☐ Rafting
- ☐ Surf
- ☐ Voilier

Demande d'enregistrement *Déclaration de l'offre d'hébergement* *et des activités et autres services*

Numéro de référence : REF-66481

1. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL ESTIMÉ QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)

Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 \$/semaine = 100 \$/nuitée).

Prix par nuitée

Prix maximal estimé de l'unité la moins chère

Prix maximal estimé de l'unité la plus chère

2. ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées? ☐ Oui ☐ Non

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous: ☐ Non accessible

☐ Partiellement accessible☐ Accessible

3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com). (cochez ✓)

☒ J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.

☐ J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.

☐ Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Nom du représentant

[FULLNAME]

Signature

Date _____



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

Sur proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité de nommer **CAROLINE PROVOST**, pour représenter la corporation/la société **CAROLINE PROVOST ET MICHAËL NADEAU**, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier **REF-66481**. Nous reconnaissons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration de cette unité si elle le juge à propos.

Nom du ou des exploitants :

Date : 17 octobre 2022

CAROLINE PROVOST ET MICHAËL NADEAU

Appellation de l'établissement et coordonnées :

Numéro de référence : REF-66481

CHALET LA FALAISE
18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Signature des propriétaires (min. 2 signatures requises) :

Date : _____

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: REF-66481

Facture: F000225445

Date: 2022.10.17

CATÉGORIE Établissement d'hébergement touristique général

CAROLINE PROVOST ET MICHAËL NADEAU
Caroline Provost

NOM DE L'ETABLISSEMENT

CHALET LA FALAISE
18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, Québec J0T 2B0

Période de facturation	Description	Montant
Droits annuels d'enregistrement	Droits annuels d'enregistrement	145,00

IMPORTANT

***L'enregistrement de votre établissement,
ou son renouvellement, ne sera pas valide
tant que la présente facture n'aura pas
été acquittée.***

Total partiel	145,00
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	145,00\$

Ces droits ne sont pas remboursables.

DÉTACHER ICI

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: REF-66481

Facture: F000225445

Date d'échéance: Sur réception

NOM DE L'ETABLISSEMENT

CHALET LA FALAISE
18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, Québec J0T 2B0

Total partiel	145,00
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	145,00\$

RETOURNER À:

CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7

Tél.: 450 679-3737
Télec.: 450 679-1489
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Émettre votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de CITQ

Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre enregistrement.

Veuillez joindre cette partie avec votre paiement.

PAIEMENT EN LIGNE: citq.qc.ca/paiement

An English copy is available upon request



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 17 octobre 2022

Madame Caroline Provost
CHALET LA FALAISE



N/Réf. : REF-66481

Objet : Ouverture de dossier

Madame,

Nous avons bien pris note de votre intention d'exploiter Établissements d'hébergement touristique général situé au 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez en pièces jointes les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout, par courriel de préférence, **sur réception**.

Documents à joindre

- ☒ Le formulaire *Demande d'enregistrement - Déclaration de l'offre d'hébergement et des services* ;
- ☒ la délégation d'autorité qui autorise Caroline Provost à être la représentante au dossier (modèle ci-joint). Il ne peut y avoir qu'un représentant par dossier;

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Sur réception des documents requis, ceux-ci et votre demande d'enregistrement seront analysés. Après validation de tous les documents, nous vous ferons parvenir un numéro d'enregistrement et avis écrit vous permettant d'exploiter votre établissement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il me fera plaisir de vous aider.

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Eric Chevrette
Agent d'administration

De : info@citq.qc.ca
À : [REDACTED] [Form #](#); [Form Queue](#)
Objet : CITQ Demande d'enregistrement
Date : 22 septembre 2022 11:48:33
Pièces jointes : [OuvertureCompteCITQ.pdf](#)

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'enregistrement dont vous trouverez copie ci-joint. Votre numéro de référence est **REF-66481**. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas de votre numéro d'enregistrement.

Un agent d'administration communiquera avec vous dès que possible afin de donner suite à votre demande.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Date de création du formulaire

22 septembre 2022 10h15

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation

Chalet La Falaise

1.2 Adresse

18 Chemin des Berges

1.2.1 Appartement, bureau ou local

1.3 Ville

Saint-Adolphe-d'Howard

1.4 Code postal

J0T 2B0

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

[REDACTED]

1.6 Téléphone secondaire

514-206-6201

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

18chaletlafalaise@gmail.com

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Établissements d'hébergement touristique général

2.2 Choisissez un genre d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s) / condo(s)

0

Maison(s)

0

Chalet(s)

1

Nombre de chambres

0

Nombre de chambres pour chalet(s)

4

Est-ce que les chambres sont séparées de la cuisine?

Oui

2.4 Capacité totale de l'hébergement

8

2.5 Brève description de l'établissement

Chalet bord de l'eau, avec spa et embarcations (pédalo et kayak). Véranda fermée avec BBQ, coin feu. 3 salles de bain, 4 chambres. Grande cuisine toute équipée, grand salon avec foyer au gaz. Salon sous-sol avec table de babyfoot. Laveuse, sècheuse.

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?

Non

Est-ce que votre établissement offert en location est située dans un immeuble en copropriété divisé?

Non

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre

Mme.

Propriétaire 1 - Prénom et Nom

Caroline Provost

Propriétaire 2 - Genre

M.

Propriétaire 2 - Prénom et Nom

Michaël Nadeau

Adresse complète

[REDACTED]

3.9 Téléphone principal

[REDACTED]

3.10 Téléphone secondaire

[REDACTED]

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

[REDACTED]

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

Mme. Caroline Provost

3.26 Courriel du représentant

[REDACTED]

3.27 Téléphone du représentant

[REDACTED]

3.28 Langue de correspondance

Français

3.29 Adresse de correspondance

Identique à l'adresse de l'exploitant (voir 3.4)

4. Joindre vos documents

Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité (voir modèle ci-dessous)

- [3p-avis-de-conformite.pdf](#)

Titre de propriété/Comptes de taxes municipales/Compte de taxes scolaires

- [acte-de-vente3.pdf](#)

Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement

- [assurances-chalet1.pdf](#)

Photo intérieure

- [la-falaise-00016-scaled.jpeg](#)

Photo extérieure

- [la-falaise-00018-scaled1.jpeg](#)

5.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

07-10-2022

5.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Organisme (municipalité, ATR, etc.)

Déclaration de culpabilité

Non

Signature

Je,

Caroline Provost

- déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentiques et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être

transmise à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec.

Une confirmation de la demande d'enregistrement sera envoyée à cette adresse courriel:



Numéro de référence

REF-66481

De : [# Renouveau CITQ](#)
À : info@constructionlarrivee.com
Objet : CITQ Établissement # 296806 - LA FALAISE - Renouveau de l'enregistrement
Date : 12 septembre 2022 16:04:26



Le 12 septembre 2022

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Madame,

Nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 31 octobre 2022**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans :

- **une demande de renouvellement** accompagnée d'une **déclaration de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).
Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Sur réception des documents votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2023

Sans cela, nous ne pourrions renouveler votre enregistrement, vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique et vous serez retiré du site de [BonjourQuebec.com](#) et ne paraîtrez plus dans les guides touristiques des associations touristiques régionales, le cas échéant.

Vous devez aussi payer les frais d'enregistrement (article 7 du Règlement) au montant de 145.00\$, en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet. Si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture par la poste.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De : [# Renouveau CITO](#)
À : [Valéry Paquin Varennes](#)
Objet : CITQ Établissement # 296806- Enregistrement de votre établissement
Date : 4 septembre 2022 02:19:15
Pièces jointes : [296806 - Lettre.pdf](#)
[296806 - Avis écrit.pdf](#)

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une importante communication relativement à l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique.

Cette communication fait suite à l'entrée en vigueur le 1er septembre dernier de la nouvelle Loi et du nouveau Règlement sur l'hébergement touristique et concerne la nouvelle catégorie sous laquelle votre établissement est maintenant enregistré

Nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Sans frais : 1 866 499-0550
Courriel : renouveau@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

296806

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement
touristique général

CATÉGORIE

LA FALAISE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 4 septembre 2022

Madame, Valéry Paquin Varennes
[REDACTED]

N/Réf. : Établissement n° 296806
Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-
d'Howard

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement
touristique**

Madame,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (296806).

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1^{er} septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De : Valéry Paquin Vareennes par PayPal
À : Paiement
Objet : Avis de réception d'un paiement
Date : 18 décembre 2019 10:46:02



18 déc 2019 10:45:42 GMT-05:00

Numéro de transaction : [9KL83294UY660910Y](#)

Bonjour Corporation de l'industrie touristique du Quebec,

Vous avez reçu un paiement d'un montant de \$300,86 CAD de la part de Valéry Paquin Vareennes (valery.paquin@hotmail.com)

Nous vous remercions d'utiliser PayPal. Vous pouvez dorénavant expédier les objets. Connectez-vous à votre compte PayPal pour consulter les détails de la transaction.

Il est possible que la transaction n'apparaisse qu'au bout de quelques minutes sur votre compte.

Protection des Marchands PayPal - Éligible

Acheteur
Valéry Paquin Vareennes
[REDACTED]

Instructions à l'attention du marchand
L'acheteur n'a pas saisi d'instructions.

Description	Prix unitaire	Qté	Montant
Facture CITQ - Inscrire le montant ci-dessous Numero Etablissement: 296806 Nom Etablissement: La Falaise Courriel: info@constructionlarrivee.com Facture: F000174646	\$300,86 CAD	1	\$300,86 CAD
Sous-total			\$300,86 CAD
Total			\$300,86 CAD
Paiement			\$300,86 CAD
Paiement envoyé à paiement@citq.qc.ca			



Vous avez des questions ? Accédez à l'Aide à l'adresse : www.paypal.com/ca/help.

Veuillez ne pas répondre à ce courriel. Cette boîte aux lettres n'étant pas consultée, vous ne recevrez aucune réponse.

Pour obtenir de l'aide, connectez-vous à votre compte PayPal et cliquez sur **Aide** en haut à droite de chaque page PayPal.

Vous pouvez recevoir des courriels en texte brut plutôt qu'au format HTML. Pour modifier vos préférences de notification par courriel, connectez-vous à votre compte, accédez à vos Préférences et cliquez sur **Mes paramètres**.

Ce courriel a été envoyé à votre adresse électronique, pour le soutien et l'entretien continus de votre compte.

Pour gérer vos préférences de communications, veuillez consulter notre [Centre de préférence](#).

Veuillez ne pas répondre à ce courriel. Nous ne pouvons répondre aux questions envoyées à cette adresse. Pour des réponses immédiates à vos questions, consultez notre Aide en cliquant sur **Aide & Service clientèle** sur toute page du site ou courriel PayPal.

PayPal s'engage à protéger votre vie privée. En savoir plus sur notre [Politique de confidentialité](#).

Copyright © 2019 PayPal Canada Co., 661 University Ave., Toronto, ON M5G 1M1. Tous droits réservés.

PayPal PPX001069:1.1:4654b00750d4e

De : [Eric Chevette](#)
À : [REDACTED]
Objet : CITQ - Avis d'exploitation
Date : 8 mai 2018 10:59:00
Pièces jointes : [296806 - Avis d'exploitation.pdf](#)
[296953 - Avis d'exploitation.pdf](#)
[297456 - Avis d'exploitation.pdf](#)

Bonjour Madame Paquin Varennes,

Voici, tel que demandé, les avis d'exploitation reçus par votre municipalité confirmant l'usage de la location touristique pour les adresses 10, 18 et 22 chemin des Berges à Saint-Adolphe-d'Howard. Toutefois, pour le 26 chemin des Berges, nous n'avons pas de dossier pour cette adresse.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Merci et bonne journée,

Eric Chevette

Agent d'administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244

Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

[illegible]

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

(Nom : lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature :

De : [Eric Chevette](#)
À : ["info@constructionlarrivee.com"](mailto:info@constructionlarrivee.com)
Objet : CITQ - 296806 - LA FALAISE
Date : 14 mars 2018 08:59:48

Bonjour Madame Paquin Varennes,

Ce courriel est pour faire un suivi de votre dossier en ouverture # 296806 - LA FALAISE. Veuillez s'il vous plaît nous retourner les documents suivants le plus rapidement possible afin que nous puissions approuver votre dossier :

- Délégation d'autorité signée par M. Michael Larrivée vous désignant la représentante au dossier;
- Le formulaire « demande d'attestation de classification » dûment complété;
- Preuve d'assurance en responsabilité civile d'un minimum 2M\$;
- Titre de propriété (compte de taxes municipales ou l'acte notarié).

Vous pouvez nous retourner les documents soit par courriel, télécopieur ou par la poste.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

Eric Chevette

Agent d'administration

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244

Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : [Avis d'exploitation CITQ](#)
À : [REDACTED]
Objet : Dossier CITQ # 296806 - LA FALAISE
Date : 20 octobre 2017 15:01:18
Pièces jointes : [296806 - Avis d'exploitation.pdf](#)



Longueuil, le 20 octobre 2017

Dossier CITQ # 296806 - LA FALAISE

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Lauzière,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 18, rue des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 4 décembre 2017, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT		No. d'ÉTABLISSEMENT : 296806
Nom de l'établissement : LA FALAISE		
Adresse : A 18, rue des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard		Code postal : J0T 2B0
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut		
Nombre d'unités offertes : 1		
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :		
☐ Établissements hôteliers	☐ Gîtes	☒ Résidences de tourisme
☐ Établissements de camping	☐ Établissements de pourvoirie	☐ Établissements d'enseignement
☐ Auberges de jeunesse	☐ Centres de vacances	☐ Autres établissements d'hébergement
Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE		
Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes		
Téléphone principal : [REDACTED]		
Adresse courriel : [REDACTED]		

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
☐ Oui	
☐ Non	
Officier municipal : [REDACTED] (Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)	
Signature :	Date :

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489



L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.

De : citqca@s121.panelboxmanager.com pour le compte de [Corporation de l'industrie touristique du Québec](#)
À : [Form:](#) [REDACTED]
Objet : CITQ Ouverture d'établissement
Date : 30 septembre 2017 13:54:28
Pièces jointes : [OuvertureCompteCITQ.pdf](#)

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'ouverture de dossier dont vous trouverez copie ci-joint.

Un agent d'administration communiquera avec vous sous peu dans les cinq prochains jours ouvrables afin de donner suite à votre demande.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

FORMULAIRE OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENT

Date de création du formulaire

30-Sep-2017 17:48

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation

La falaise

Adresse complète

18 rue des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard J0T2B0
Canada

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

[REDACTED]

1.6 Téléphone secondaire

[REDACTED]

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

[REDACTED]

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s)

Maison(s)

Chalet(s)

1

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre

Propriétaire 1 - Nom et prénom

Mlle.

Paquin Varennes Valéry

Propriétaire 2 - Genre

M.

Propriétaire 2 - Nom et prénom

Larrivée Michael

Adresse complète

[REDACTED]

3.9 Téléphone principal

5143780484

3.10 Téléphone secondaire

5147718699

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

[REDACTED]

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

Mlle. Paquin Varennes Valéry

3.26 Courriel du représentant

[REDACTED]

3.27 Téléphone du représentant

[REDACTED]

3.28 Langue de correspondance

Français

3.29 Adresse de correspondance

Identique à l'adresse de l'exploitant

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

12-12-2017

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Internet

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):

Paquin Varennes Valéry

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:

[REDACTED]



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Longueuil, le 10 février 2025

RECOMMANDÉ

PG 679 755 109 CA

Caroline Provost


N/Réf. : Enregistrement no 296806 - CHALET LA FALAISE

Adresse : 18, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)

Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Bonjour,

En date du 30 janvier 2025, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention d'annuler l'enregistrement de l'établissement dont le numéro de référence se trouve ci-haut. Un délai de dix jours vous a été accordé pour présenter vos observations.

Votre dossier ne remplissant toujours pas les conditions prescrites par la Loi sur l'hébergement touristique (2021, chapitre 30; ci-après la « Loi ») ou le Règlement sur l'hébergement touristique, édicté par le décret n° 1252-2022 du 22 juin 2022 (ci-après le « Règlement »), par la présente, nous annulons l'enregistrement pour la raison suivante :

Absence d'une copie des dispositions de la déclaration de copropriété permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique ou, en l'absence de telles dispositions, l'autorisation du syndicat des copropriétaires à cet effet.

Cette décision prend effet à compter de la date de réception de cette lettre. En conséquence, et si cela n'est pas déjà fait, vous devez cesser immédiatement l'exploitation de l'établissement visé et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Veuillez noter que si vous continuez d'exploiter l'établissement d'hébergement touristique visé à l'égard duquel l'enregistrement a été annulé, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 29 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue et émise par Revenu Québec:

*29. « Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel l'enregistrement a été refusé, suspendu ou **annulé**, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 \$ et 50 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 \$ et 100 000 \$, dans les autres cas. »*

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous pouvez la contester en faisant une demande au Tribunal administratif du Québec. Vous avez 30 jours à partir de la réception de cette lettre de décision.

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site Internet du Tribunal au www.taq.gouv.qc.ca. Votre numéro de référence est indiqué ci-haut.

Si vous avez des questions, vous pouvez appeler au Tribunal du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'un des numéros suivants :

514 873-7154 (Montréal)
418 643-3418 (Québec)
1 800 567-0278 (ailleurs au Québec)

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Karine Gendron
Directrice générale

p. j. Préavis d'annulation de l'enregistrement



POLICE D'ASSURANCE HABITATION
CONDITIONS PARTICULIÈRES

POLICENO [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
17	08	2023	17	08	2024

SYNCHRO [REDACTED]

NOM ET ADRESSE DES ASSURÉS

MICHAEL NADEAU
CAROLINE PROVOST
[REDACTED]

COURTIER No 10CA **TÉL.** (514) 334-4452
JACQUES LAFRAMBOISE ASSURANCES INC.
9265, AVENUE JEAN-BOURDON
MONTREAL QC H4K 2Y3

www.jacqueslaframboise.com

RENOUVELLEMENT

PRIME (excluant la taxe de vente) [REDACTED]

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 18 CHEMIN DES BERGES
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, QC J0T 2B0

NOM DES ASSURÉS CAROLINE PROVOST
MICHAEL NADEAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
	ASSURANCE DES BATIMENTS ET CONTENU PROTECTION SUPERIEURE SANS VOL					

10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000	92	92
----	--	---------	--	-----------	----	----

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT : [REDACTED]

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 1 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction en vinyle, aluminium ou matériaux similaires.
- Votre résidence est située à moins de 8 kilomètres du poste de pompiers qui vous dessert.
- Le système d'épuration des eaux usées de votre résidence est relié à une fosse septique.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- L'immeuble n'est pas vacant.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Avisez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

À Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez nous faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignement, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC, J2S 3B3.

**CLAUSE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)**

Article premier Violation du contrat

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'occupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

Art. 2. Subrogation

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

Art. 5. Cessation ou modification

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

Art. 6. Transfert de droits

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

RÉSILIATION POLICE NO. : [REDACTED]

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSILIATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

SIGNATURES

CRÉANCIER

ASSURÉ



POLICE D'ASSURANCE HABITATION
CONDITIONS PARTICULIÈRES

POLICENO [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
17	08	2024	17	08	2025

SYNCHRO [REDACTED]

NOM ET ADRESSE DES ASSURÉS

MICHAEL NADEAU
CAROLINE PROVOST
[REDACTED]

COURTIER No 10CA **TÉL. (514) 334-4452**

JACQUES LAFRAMBOISE ASSURANCES INC.
9265, AVENUE JEAN-BOURDON
MONTREAL QC H4K 2Y3

www.jacqueslaframboise.com

RENOUVELLEMENT

PRIME (excluant la taxe de vente) [REDACTED]

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 18 CHEMIN DES BERGES
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, QC J0T 2B0

NOM DES ASSURÉS CAROLINE PROVOST
MICHAEL NADEAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
	ASSURANCE DES BATIMENTS ET CONTENU PROTECTION SUPERIEURE SANS VOL					
[REDACTED]						
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000	99	99

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 01 **ASSUJETTE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE**

CAISSE DES JARDINS DE TERREBONNE

801, BOUL. DES SEIGNEURS TERREBONNE QC J6W 1T5

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT :

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 1 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction en vinyle, aluminium ou matériaux similaires.
- Votre résidence est située à moins de 8 kilomètres du poste de pompiers qui vous dessert.
- Le système d'épuration des eaux usées de votre résidence est relié à une fosse septique.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- L'immeuble n'est pas vacant.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Avisez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CLAUSE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)

Article premier Violation du contrat

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

Art. 2. Subrogation

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

Art. 5. Cessation ou modification

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

Art. 6. Transfert de droits

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

RÉSILIATION POLICE NO. : M77-8989

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSILIATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

SIGNATURES

CRÉANCIER

ASSURÉ

Déclaration de l'offre d'hébergement

2 [Établissement](#)

3 [Exploitant](#)

4 [Représentant](#)

5 [Documents à joindre](#)

6 [Général](#)

7 [Commodités](#)

8 [Services](#)

9 [Activités sur place](#)

10 [Preuve d'assurance](#)

11 [Acceptations et signatures](#)

Établissement

Adresse principale de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Nom de l'établissement (appellation) *

CHALET LA FALAISE

No civique

18

Odonyme

chemin des Berges

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal

J0T2B0

Municipalité

Saint-Adolphe-d'Howard

Province

Québec

Téléphones et courriel de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Téléphone sans frais

Courriel

18chaletlafalaise@gmail.com

Communication

Langue de communication

Français

Adresse de correspondance

Contact

Multimédia

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français

Adresse anglaise identique ☒

Blogue anglais

Facebook français

Adresse anglaise identique ☒

Facebook anglais

Instagram français

Adresse anglaise identique ☒

Instagram anglais

Site Internet français

Adresse anglaise identique ☒

Site Internet anglais

Twitter / X français

Adresse anglaise identique ☒

Twitter / X anglais

Catégorie de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie

Établissements d'hébergement touristique général

Genre de l'établissement

Résidences de tourisme

Types et nombre d'unités d'hébergement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités	1
Nombre de chambres	0
Nombre de suites	0
Nombre d'appartements	0
Nombre d'appartements/maisons/chalets	1
Nombre d'appartements/condo	0
Nombre de chambres pour appartement/condo	0
Nombre de maisons	0
Nombre de chambres pour maison	0
Nombre de chalets	1
Nombre de chambres pour chalet	4
Nombre de lits en dortoir	0
Nombre de sites à camper	0
Capacité maximale de l'établissement (Nombre de personnes)	8

Saisonnalité

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Indicateur de saisonnalité

Annuelle

Début période 1 (jour)

Début période 1 (mois)

Fin période 1 (jour)

Fin période 1 (mois)

Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?

Non

Début période 2 (jour)

Début période 2 (mois)

Fin période 2 (jour)

Fin période 2 (mois)

Description physique de l'établissement

(Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.) *

Chalet bord de l'eau, avec spa et embarcations (pédalo et kayak). Véranda fermée avec BBQ, coin feu. 3 salles de bain, 4 chambres. Grande cuisine toute équipée, grand salon avec foyer au gaz. Salon sous-sol avec table de babyfoot. Laveuse, sècheuse.

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant

CAROLINE PROVOST ET MICHAËL NADEAU

Forme juridique

Société de participation

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique

[REDACTED]

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

[REDACTED]

Odonyme

[REDACTED]

Mirabel

Code postal

[REDACTED]

Détails de l'adresse

Province

[REDACTED]

Pays

[REDACTED]

Municipalité postale

[REDACTED]

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

[REDACTED]

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille

Provost

Prénom

Caroline

Sexe

Femme

Adresse du représentant

Numéro civique

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

Municipalité

Succursale

Code postal

Détails de l'adresse

Province

Pays

Municipalité postale

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

Documents à joindre

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Autorisation du propriétaire

☐

Autorisation du syndicat des copropriétaires ou
déclaration de copropriété

Preuve d'assurance responsabilité civile de
2 000 000 \$ par événement

☐

Général

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ? **Non** ☒ **Oui** ☐

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :
Partiellement accessible

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☐
Bord de l'eau	☒
Historique	☐
À la ferme	☐
Boutique-hôtel	☐
Insolite	☐
À la montagne	☐
Centre-ville	☐
Ressourcement	☒
Affaires	☐
Design	☐
Retraités	☐
Auberge	☐
En forêt	☒
Rustique	☐
Autochtone	☐
Familial	☒

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☒
Personnes seules	☒
LBGTQ+	☐
Aînés	☒
Enfants / Adolescents	☐
Familles	☒
Personnes avec une déficience	☐

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal de l'unité la moins chère 700,00 \$

Prix maximal de l'unité la plus chère 700,00 \$

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express ☐

Carte de débit ☐

Discover ☐

JCB ☐

MasterCard ☐

Visa ☐

Paypal ☐

Transfert bancaire électronique ☒

Google Pay ☐

Apple Pay ☐

Commodités (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine	
Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☒
Vaisselle et couverts	☒
Réfrigérateur	☒
Petit réfrigérateur	☐
Four grille-pain	☒
Cuisinière	☒
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☒
Cafetière	☒

Chambre	
Literie	☒
Serviettes	☒

Salle de bain et buanderie	
Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)	☒
Baignoire	☒
Douche	☒
Eau chaude	☒
Fer à repasser	☒
Laveuse	☒
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☐
Sécheuse	☒
Séchoir à cheveux	☒

Sécurité

Détecteur de fumée	☒
Détecteur de monoxyde de carbone	☒
Extincteur	☒
Trousse de premiers soins	☒

Extérieur

Aire de pique-nique	☒
Bain à remous/spa	☒
Barbecue	☒
Cour privée	☒
Mobilier d'extérieur	☒
Terrasse ou balcon privé	☒

Chauffage et climatisation

Air climatisée	☒
Chauffage	☒
Foyer au bois	☐
Foyer au gaz	☒
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau

Espace de travail	☐
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☐
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille

Salle de jeux intérieur	☐
Terrain de jeux pour enfants	☒
Lit de bébé	☒

Autre	
Équipement audiovisuel / audio	☐
Salon commun	☐
Sauna	☐
Télévision	☒

Services (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Accueil	
Arrivée autonome	☒
Boîte à clé sécurisée	☐
Navette aéroportuaire	☐
Réception	☐
Réservation obligatoire	☐
Transport de bagage	☐
Transport en commun	☐

Sur place	
Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☐
Centre de détente	☐
Consigne	☐
Cuisine commune	☐
Eau potable	☒
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☐
Salle communautaire	☐
Station de vidange	☐
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires	
Centre d'affaires	☐
Salle de réception, réunion ou congrès	☐
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement

Stationnement extérieur gratuit	☒
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable

Borne de recharge pour automobiles	☐
Recyclage	☒

Location

Autos	☐
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☐
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration

Service de restauration: déjeuner	☐
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☐
Bar - permis d'alcool	☐

Autre

Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☐

Activités sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Activités culturelles

Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille

Animation pour enfants	☐
------------------------	--------------------------

Sports terrestres

Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☒
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☐
Tir à l'arc	☐

Nature

Belvédère	☐
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☐
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☒
Observation de la flore	☒
Pêche	☐

Sport nautiques

Canot	☐
Kayak	☒
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☒
Piscine intérieure	☐
Piscine extérieure	☐
Plage	☐
Planche à pagaie	☐
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).



J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.



J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.



Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom

Caroline

Nom

Provost

Date de la déclaration: 19 septembre 2023

Déclaration de l'offre d'hébergement

- | | |
|----|---|
| 2 | <u>Établissement</u> |
| 3 | <u>Exploitant</u> |
| 4 | <u>Représentant</u> |
| 5 | <u>Documents à joindre</u> |
| 6 | <u>Général</u> |
| 7 | <u>Commodités</u> |
| 8 | <u>Services</u> |
| 9 | <u>Activités sur place</u> |
| 10 | <u>Preuve d'assurance</u> |
| 11 | <u>Acceptations et signatures</u> |

Établissement

Adresse principale de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Nom de l'établissement (appellation) *

CHALET LA FALAISE

No civique

18

Odonyme

chemin des Berges

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal

J0T2B0

Municipalité

Saint-Adolphe-d'Howard

Province

Québec

Téléphones et courriel de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Téléphone sans frais

Courriel

18chaletlafalaise@gmail.com

Communication

Langue de communication

Français

Adresse de correspondance

Contact

Multimédia

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français

Adresse anglaise identique ☒

Blogue anglais

Facebook français

Adresse anglaise identique ☒

Facebook anglais

Instagram français

Adresse anglaise identique ☒

Instagram anglais

Site Internet français

Adresse anglaise identique ☒

Site Internet anglais

Twitter / X français

Adresse anglaise identique ☒

Twitter / X anglais

Catégorie de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie

Établissements d'hébergement touristique général

Genre de l'établissement

Résidences de tourisme

Types et nombre d'unités d'hébergement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités	1
Nombre de chambres	0
Nombre de suites	0
Nombre d'appartements	0
Nombre d'appartements/maisons/chalets	1
Nombre d'appartements/condo	0
Nombre de chambres pour appartement/condo	0
Nombre de maisons	0
Nombre de chambres pour maison	0
Nombre de chalets	1
Nombre de chambres pour chalet	4
Nombre de lits en dortoir	0
Nombre de sites à camper	0
Capacité maximale de l'établissement (Nombre de personnes)	8

Saisonnalité

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Indicateur de saisonnalité

Annuelle

Début période 1 (jour)

Début période 1 (mois)

Fin période 1 (jour)

Fin période 1 (mois)

Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?

Non

Début période 2 (jour)

Début période 2 (mois)

Fin période 2 (jour)

Fin période 2 (mois)

Description physique de l'établissement

(Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.) *

Chalet bord de l'eau, avec spa et embarcations (pédalo et kayak). Véranda fermée avec BBQ, coin feu. 3 salles de bain, 4 chambres. Grande cuisine toute équipée, grand salon avec foyer au gaz. Salon sous-sol avec table de babyfoot. Laveuse, sècheuse.

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant

CAROLINE PROVOST ET MICHAËL NADEAU

Forme juridique

Société de participation

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique

[REDACTED]

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

[REDACTED]

Municipalité

[REDACTED]

Succursale

Code postal

[REDACTED]

Détails de l'adresse

Province

[REDACTED]

Pays

[REDACTED]

Municipalité postale

[REDACTED]

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

[REDACTED]

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille

Provost

Prénom

Caroline

Sexe

Adresse du représentant

Numéro civique

[REDACTED]

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

[REDACTED]

Municipalité

[REDACTED]

Succursale

Code postal

[REDACTED]

Détails de l'adresse

Province

[REDACTED]

Pays

[REDACTED]

Municipalité postale

[REDACTED]

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

[REDACTED]

Documents à joindre

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Autorisation du propriétaire

☐

Autorisation du syndicat des copropriétaires ou
déclaration de copropriété

Preuve d'assurance responsabilité civile de
2 000 000 \$ par événement

☐

Général

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ? **Non** ☒ **Oui** ☐

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :
Partiellement accessible

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☐
Bord de l'eau	☒
Historique	☐
À la ferme	☐
Boutique-hôtel	☐
Insolite	☐
À la montagne	☒
Centre-ville	☐
Ressourcement	☒
Affaires	☐
Design	☐
Retraités	☐
Auberge	☐
En forêt	☒
Rustique	☐
Autochtone	☐
Familial	☒

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☒
Personnes seules	☒
LBGTQ+	☐
Aînés	☒
Enfants / Adolescents	☐
Familles	☒
Personnes avec une déficience	☐

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal de l'unité la moins chère	350,00 \$
Prix maximal de l'unité la plus chère	700,00 \$

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express	☐
Carte de débit	☐
Discover	☐
JCB	☐
MasterCard	☐
Visa	☐
Paypal	☐
Transfert bancaire électronique	☒
Google Pay	☐
Apple Pay	☐

Commodités (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine	
Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☒
Vaisselle et couverts	☒
Réfrigérateur	☒
Petit réfrigérateur	☐
Four grille-pain	☒
Cuisinière	☒
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☒
Cafetière	☒

Chambre	
Literie	☒
Serviettes	☒

Salle de bain et buanderie	
Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)	☒
Baignoire	☒
Douche	☒
Eau chaude	☒
Fer à repasser	☒
Laveuse	☒
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☐
Sécheuse	☒
Séchoir à cheveux	☒

Sécurité

Détecteur de fumée	☒
Détecteur de monoxyde de carbone	☒
Extincteur	☒
Trousse de premiers soins	☒

Extérieur

Aire de pique-nique	☒
Bain à remous/spa	☒
Barbecue	☒
Cour privée	☒
Mobilier d'extérieur	☒
Terrasse ou balcon privé	☒

Chauffage et climatisation

Air climatisée	☒
Chauffage	☒
Foyer au bois	☐
Foyer au gaz	☒
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau

Espace de travail	☐
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☐
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille

Salle de jeux intérieur	☐
Terrain de jeux pour enfants	☒
Lit de bébé	☒

Autre	
Équipement audiovisuel / audio	☐
Salon commun	☐
Sauna	☐
Télévision	☒

Services (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Accueil	
Arrivée autonome	☒
Boîte à clé sécurisée	☐
Navette aéroportuaire	☐
Réception	☐
Réservation obligatoire	☐
Transport de bagage	☐
Transport en commun	☐

Sur place	
Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☐
Centre de détente	☐
Consigne	☐
Cuisine commune	☐
Eau potable	☒
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☐
Salle communautaire	☐
Station de vidange	☐
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires	
Centre d'affaires	☐
Salle de réception, réunion ou congrès	☐
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement

Stationnement extérieur gratuit	☒
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable

Borne de recharge pour automobiles	☐
Recyclage	☐

Location

Autos	☐
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☐
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration

Service de restauration: déjeuner	☐
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☐
Bar - permis d'alcool	☐

Autre

Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☐

Activités sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Activités culturelles	
Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille	
Animation pour enfants	☐

Sports terrestres	
Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☒
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☒
Tir à l'arc	☐

Nature

Belvédère	☐
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☒
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☒
Observation de la flore	☒
Pêche	☐

Sport nautiques

Canot	☐
Kayak	☒
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☒
Piscine intérieure	☐
Piscine extérieure	☐
Plage	☐
Planche à pagaie	☒
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).



J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.



J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.



Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom

Caroline

Nom

Provost

Date de la déclaration: 14 septembre 2024



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

RECU LE

14 MARS 2018

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

OK 8

Nous soussignés, copropriétaires de l'établissement d'hébergement touristique situé à l'adresse ci-dessous, nommons **VALÉRY PAQUIN VARENNES** pour nous représenter aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ). Nous acceptons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Nom du ou des exploitants :

Date : 9 novembre 2017

VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Appellation de l'établissement et coordonnées :

Numéro d'établissement : 296806

LA FALAISE

18, rue des Berges

Saint-Adolphe-d'Howard, (Québec) J0T 2B0

Signature des propriétaires (min. 2 signatures requises) :

Date : 25/01/2018



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 296806

Page 1 de 9

RECU LE

14 MARS 2018



Utilisez les cases ci-dessous
pour effectuer vos changements
et vos corrections.

Adresse de correspondance

Madame Valéry Paquin Varennes
LA FALAISE
13450, rue Félix-Antoine-Savard
Mirabel (Québec) J7J 0K1

OK
J

1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

1.1. Type de détention (cochez ✓)

- X ☐ Propriétaire
☐ Locataire

1.2. NEQ

1.3. Forme juridique (cochez ✓)

- ☐ Entreprise individuelle
☐ Association personnifiée
☐ Coopérative
☐ Mutuelle d'assurance
X ☐ Société de participation
☐ Société en commandite

- ☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
☐ Société étrangère
☐ Société par actions (compagnie)
☐ Syndicat de copropriété
☐ Autre personne morale (spécifiez)

1.4. Nom

VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

1.5. Adresse

1.6. Municipalité

1.7. Code postal

1.8. Province ou état

1.9. Pays

1.10. Téléphone principal

1.11. Téléphone secondaire

1.12. Télécopieur

1.13. Représentant (cochez ✓)

- X ☐ Madame ☐ Monsieur

Valéry Paquin Varennes

1.14. Courriel de l'exploitant ou de son représentant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PCFIM-05-11

Date de début d'exploitation prévue : 2017-12-12

ATR : 11

Agent : 244

Numéro d'exploitant : 722961

2017-11-09

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info



Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 296806

2. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

2.1. Nom **LA FALAISE**
(CETTE APPELLATION SERA AFFICHÉE SUR VOTRE PANONCEAU
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT POUR TOUT CHANGEMENT ULTÉRIEUR)

2.2. Adresse **18, rue des Berges**

2.3. Municipalité **Saint-Adolphe-d'Howard**

2.4. Code postal **J0T 2B0** 2.5. Municipalité avant fusion

2.6. Téléphone principal (pour réservation) 2.7. Téléphone secondaire

2.8. Télécopieur

2.9. Téléphone sans frais

2.10. Courriel de l'établissement

2.11. Adresse de correspondance (cochez ✓)
☐ Identique à l'adresse de l'établissement
☒ Identique à l'adresse de l'exploitant
☐ Autre (voir et corriger l'encadré à la page 1)

2.12. Langue de correspondance (cochez ✓)
☒ Français
☐ Anglais

2.13. Est-ce votre résidence principale ? (cochez ✓)
☐ Oui
☒ Non

| |

| |

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 296806

CONSEILS PRATIQUES



Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 11

Tél. : 514 378-0484

LA FALAISE

18, rue des Berges

Saint-Adolphe-d'Howard

J0T 2B0

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☐ American Express
☐ Carte de débit
☐ Discover
☐ JCB
☐ MasterCard
☐ Visa
☐ Paypal

1.2. Localisation (cochez ✓)

- ☐ À la campagne
☐ À la ferme
☐ À moins de 10 km d'un aéroport
☐ Au bord de la mer (golfe)
☒ Au bord d'une rivière, d'un lac ou du fleuve
☐ Au centre-ville
☐ En forêt

1.3. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- ☒ Annuelle ☐ Saisonnière

Date d'ouverture Date de fermeture
 jj-mm jj-mm

Date d'ouverture Date de fermeture
 jj-mm jj-mm

CDSART-11-10

Agent : Eric Chevette

2017-11-09

Corporation de l'industrie touristique du Québec
 1010, rue De Sérigny, bureau 810
 Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
 Aucuns frais : 1 866 499-0550
 Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
 Internet : www.citq.info



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Demande d'attestation de classification RECU LE

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

14 MARS 2018

Identifiant de l'établissement : 296806

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

● Configuration des unités

1.4. Nombre total d'unités
(appartements, maisons ou chalets)

● Commodités

Attention ! Le nombre d'unités par équipement ne peut être supérieur au nombre total d'unités déclaré à la question 1.4.

1.5. Nombre d'unités avec
accès à Internet sans fil gratuit

1.13. Nombre d'unités
avec lecteur DVD

1.6. Nombre d'unités avec
accès à Internet sans fil payant

1.14. Nombre d'unités avec salle de bains
privée

1.7. Nombre d'unités climatisées

1.15. Nombre d'unités avec téléphone

1.8. Nombre d'unités avec
baignoire à remous

1.16. Nombre d'unités avec téléviseur

1.9. Nombre d'unités avec cuisine*

1.17. Nombre d'unités pour fumeurs

1.10. Nombre d'unités avec cuisinette*

1.18. Nombre d'unités pour non-fumeurs

1.11. Nombre d'unités avec
four à micro-ondes

1.19. Nombre d'unités sans tapis

1.12. Nombre d'unités avec foyer

1.20. Nombre de salles
de bains partagées

* Le terme cuisine s'applique seulement lorsque tous les électroménagers présents sont de dimension standard.
Sinon, le terme cuisinette s'applique

CDSART-11-10

Agent : Eric Chevette

2017-11-09

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 296806

2. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS SUR PLACE



Veuillez cocher les services offerts SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- | | |
|--|--|
| ☐ Animaux de compagnie admis | ☐ Location de voitures |
| ☐ Animaux de compagnie payant | ☐ Location d'embarcations |
| ☐ Ascenseur | ☐ Navette : aéroport |
| ☐ Bar | ☐ Navette : station de ski |
| ☐ Belvédère | ☐ Rampe de mise à l'eau |
| ☐ Centre d'affaires | ☐ Remise sécurisée pour bicyclettes |
| ☐ Centre de détente | ☐ Remise sécurisée pour motoneiges |
| ☐ Consigne | ☐ Remise sécurisée pour skis |
| ☐ Dépanneur | ☒ Réservation obligatoire |
| ☒ Établissement entièrement non-fumeur | ☐ Restauration sur place : déjeuner |
| ☐ Garde d'enfants | ☐ Restauration sur place : dîner |
| ☐ Hébergement en arbre | ☐ Restauration sur place : souper |
| ☐ Hébergement en igloo | ☐ Salle(s) de réception, de réunion ou de congrès |
| ☐ Hébergement en tipi | ☐ Sauna |
| ☐ Hébergement en yourte | ☒ Stationnement extérieur gratuit |
| ☒ Laveuse et sècheuse | ☐ Stationnement extérieur payant |
| ☐ Literie en location | ☐ Stationnement intérieur gratuit |
| ☒ Literie incluse | ☐ Stationnement intérieur payant |
| ☐ Location de bicyclettes | ☐ Tarif de groupe |
| ☐ Location de motoneiges | ☐ Téléphone public |
| ☐ Location de planche à neige | ☐ Transport en commun à proximité |
| ☐ Location de skis alpins | ☐ Voiturier obligatoire |
| ☐ Location de skis de randonnée | |

3. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS DANS LES AIRES COMMUNES

- | | |
|---|---|
| ☒ Accès à Internet sans fil gratuit | ☒ Spa extérieur |
| ☐ Accès à Internet sans fil payant | ☐ Spa intérieur |
| ☐ Borne de recharge pour véhicule électrique | |

4. DÉCLARATION D'ACTIVITÉS OFFERTES SUR PLACE



Veuillez cocher les activités offertes SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- | | |
|---|---|
| ☐ Baignade : piscine extérieure | ☐ Sentiers de motoneige |
| ☐ Baignade : piscine intérieure | ☐ Sentiers de quad (VTT) |
| ☐ Baignade : plage | ☐ Sentiers de randonnée pédestre |
| ☐ Chasse | ☒ Sentiers de raquettes |
| ☐ Équitation | ☐ Sentiers de vélo de montagne |
| ☐ Escalade | ☐ Ski alpin |
| ☐ Glissoires d'hiver | ☐ Ski de randonnée |
| ☐ Golf | ☐ Sport nautique : canot |
| ☒ Observation de la faune | ☐ Sport nautique : chaloupe |
| ☐ Observation des mammifères marins | ☒ Sport nautique : kayak |
| ☐ Patinage sur glace | ☐ Sport nautique : motomarine |
| ☐ Pêche | ☒ Sport nautique : pédalo |
| ☐ Pêche blanche | ☐ Sport nautique : planche à voile |
| ☐ Piste cyclable | ☐ Sport nautique : plongée sous-marine |
| ☐ Plan d'eau sans baignade | ☐ Sport nautique : rafting |
| ☐ Programme d'animation pour adultes | ☐ Sport nautique : voilier |
| ☐ Programme d'animation pour enfants | ☐ Tennis extérieur |
| ☐ Randonnée en traîneau à cheval | ☐ Tennis intérieur |
| ☐ Randonnée en traîneau à chiens | ☐ Terrain avec équipement sportif |
| ☐ Salle de conditionnement physique | ☐ Terrain de jeux pour enfants |
| ☐ Salle de jeux intérieurs | ☐ Théâtre d'été |
| ☐ Salle de spectacles | |



Veuillez cocher les activités offertes À MOINS DE 10 KM de votre établissement. Celles-ci sont les seules activités pouvant être déclarées sans être offertes sur les lieux mêmes.

- | | |
|---|---|
| ☒ Baignade : plage à moins de 10 km | ☒ Ski alpin à moins de 10 km |
| ☐ Golf à moins de 10 km | ☒ Ski de randonnée à moins de 10 km |
| ☐ Piste cyclable à moins de 10 km | ☐ Théâtre d'été à moins de 10 km |



Demande d'attestation de classification

Déclarations et consentement

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 296806

1. RÉNOVATIONS MAJEURES

Si votre établissement fait l'objet de rénovations majeures, veuillez nous le faire savoir afin de nous permettre d'optimiser les visites de classification. Nous vous demandons de nous donner les renseignements suivants :

Mon établissement fait l'objet de rénovations majeures du :

--	--	--	--

 -

--	--

 -

--	--

 au

--	--	--	--

 -

--	--

 -

--	--

.

La CITQ se réserve toutefois le droit d'effectuer une visite de classification à l'intérieur des dates susmentionnées.

2. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)



Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 \$/semaine = 100 \$/nuitée).

1 seule
unité

Prix par nuitée		Capacité	
Prix maximal de l'unité la moins chère	500	de l'unité la plus petite	8
Prix maximal de l'unité la plus chère		de l'unité la plus grande	

3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (QuebecOriginal.com). (cochez ✓)

- ☒ J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.
- ☐ J'accepte que seule l'adresse de mon établissement ne soit pas diffusée. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans QuebecOriginal.com.
- ☐ Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je déclare avoir lu ce document et l'Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique et de m'y conformer.

Nom du représentant

VALERY PAQUIN VARENNES

X

Signature

Date

25/01/2018



Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique

14 MARS 2018

Identifiant de l'établissement : 296806

1. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

(a) L'exploitant doit, avant la visite :

- 1) avoir produit la preuve d'assurance de responsabilité civile ;
- 2) avoir acquitté les frais annuels inhérents à la classification ;
- 3) accepter le rendez-vous fixé par le classificateur et se présenter à ce rendez-vous ; toute remise de rendez-vous sans raison valable et suffisante entraîne pour l'exploitant la facturation des frais réels découlant du report de cette visite ;

(b) L'exploitant doit, au moment de la visite :

recevoir le classificateur à l'heure prévue et collaborer avec lui afin de lui permettre de réaliser son mandat de classification dans les meilleures conditions (prise de mesures, prise de photographies, accès à toutes les pièces) ;

(c) L'exploitant doit, en tout temps :

- 1) fournir à la CITQ des renseignements exacts et complets ;
- 2) appliquer des mesures de contrôle et de surveillance de manière à assurer le maintien de la conformité aux conditions de la classification en vigueur pendant toute la durée de la classification ;
- 3) afficher le panonceau équivalant au classement attribué, selon les prescriptions du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique ;
- 4) dans toute la mesure du possible, utiliser, reproduire et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, le panonceau s'appliquant à son établissement ainsi classifié ;
- 5) s'engager à ne modifier ou altérer d'aucune façon le panonceau attestant la classification de l'établissement, celui-ci demeurant l'entière propriété du ministère du Tourisme du Québec.

2. REFUS DE VISITER

La CITQ peut refuser d'effectuer une visite de classification :

- (a) si la santé, la sécurité ou le bien-être du public à qui l'établissement veut fournir des services d'hébergement sont menacés ;
- (b) si la sécurité ou l'intégrité du classificateur est menacée ou si sa compétence est mise en doute par l'exploitant ou son représentant ;
- (c) si l'exploitant refuse de respecter les obligations décrites ci-dessus ou si l'établissement ne remplit pas les conditions d'obtention d'une attestation de classification ;
- (d) si l'exploitant a fait une déclaration contenant des renseignements faux ou trompeurs ou s'il a dénaturé un fait important lors de la demande d'attestation de classification ;
- (e) si l'exploitant refuse de payer à la CITQ les frais annuels inhérents à la classification ;
- (f) si l'exploitant déroge aux prescriptions du Règlement portant sur l'affichage du panonceau.

3. APPEL DU RÉSULTAT DE LA CLASSIFICATION

Il existe une procédure d'appel du résultat de la classification. Pour connaître cette procédure, les exploitants sont priés de consulter la zone réservée du site Web de la CITQ (www.citq.info) ou de s'informer auprès de l'agent responsable de leur dossier. Les exploitants ont 30 jours pour interjeter appel. Passé ce délai, ils sont réputés avoir accepté le classement attribué.

4. AUTORISATIONS

Aux fins d'application des présentes et d'exécution des actes afférents, l'exploitant donne à la CITQ l'autorisation d'obtenir des renseignements complémentaires et de vérifier les renseignements fournis. L'exploitant permet à la CITQ de faire les visites de l'établissement à la fréquence que la CITQ considère à propos. Cette autorisation ne réduit aucunement la portée des déclarations contenues aux présentes et elle est irrévocable tant que la demande de classification est en traitement ou que l'exploitant détient une attestation de classification.

5. COMMUNICATION

Les renseignements contenus dans le présent document et les documents s'y rapportant ou colligés en vertu des présentes pourront être communiqués au Ministre et à toute autre personne que la CITQ jugera à propos sans le consentement préalable et exprès de l'exploitant. L'exploitant reconnaît que la CITQ est le titulaire et propriétaire du présent document et des documents s'y rapportant.

6. GUIDE DE CLASSIFICATION

L'exploitant s'engage à prendre connaissance du guide de classification de la catégorie de l'établissement à classer, qui donne l'ensemble des critères sur lesquels porte la classification. L'exploitant s'engage à ne pas le reproduire, par quelque moyen que ce soit et dans quelque version que ce soit, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la CITQ.

7. IMMUNITÉ

Aucun classificateur, employé, dirigeant, membre du comité de révision ou du conseil d'administration de la CITQ ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

14 MARS 2018



Desjardins
Assurances

Police d'assurance habitation

Page 1 de 3

Conditions particulières

Client

LARRIVEE MICHAEL ET
PAQUIN VALERY

Modification à votre police
À compter du 2017-09-20

Police en vigueur du 2017-09-19* au 2018-09-19*

Année Mois Jour
exclusivement (*à 0 h 01, heure normale à l'adresse indiquée ci-contre)

Assujettie aux Dispositions générales

Emplacement 01 : Vision habitation Desjardins, propriétaire

(incluant cambriolage et vol avec violence)

Assuré(s) LARRIVEE MICHAEL ET
PAQUIN VALERY

Adresse 18, CH. DES BERGES SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Description

- Habitation principale occupée par des tiers
- Bois lambrissé Cèdre / Pin
- Chauffage électrique
- Autre source de chaleur : foyer
- Année de la toiture : 2017
- Revêtement de la toiture : Bardeaux d'asphalte
- À moins de 8 km d'une caserne d'incendie
- Créancier(s) hypothécaire (s) - Clause type relative aux garanties hypothécaires incluse :
CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE 801 BOUL DES SEIGNEURS TERREBONNE (0815-30321)

- 1 logis
- 1.5 étage
- Construit en 2017 (en construction)

Franchise

Garanties

Montant d'assurance Prime

Assurance de vos biens

Assurance de vos responsabilités

E - Responsabilité civile

2 000 000 \$ incluse

Numéro de police

Emplacement 01

(suite)



Numéro de police



Clauses complémentaires

Rémunération et exclusivité de l'agent en assurances de dommages

Nos agents en assurances de dommages offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme d'un salaire fixe.

Les agents en assurances de dommages d'un cabinet affilié à Desjardins Assurances générales inc. offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme de commission.

Résiliation de la police

Pour résilier votre police, veuillez communiquer avec votre agent d'assurances. Vous pouvez également signer le présent document et le poster à l'adresse indiquée ci-après. Pour plus de détails sur les modalités de résiliation, veuillez consulter la section 6 des Dispositions générales.

Je, soussigné(e), désire résilier la présente police d'assurance habitation, en date du :

Année Mois Jour

Assuré(e)

Assuré(e)

Traitement des contrats d'assurance
Desjardins Assurances générales inc.
6300, boul. Guillaume-Couture
Lévis (Québec)
G6V 6P9

Confidentialité

Les renseignements que vous nous avez confiés, ainsi que tout renseignement complémentaire obtenu d'organismes publics, nous permettent de vous offrir des services financiers d'assurance de dommages adaptés à votre situation et au meilleur coût possible.

Il en est de même pour les renseignements en provenance d'organismes privés telles les agences de crédits, si vous nous avez donné votre consentement pour les obtenir.

Tous vos renseignements sont conservés à notre siège social, et l'accès à votre dossier y est contrôlé et limité aux personnes avec lesquelles vous êtes en contact pour le service. Vous pouvez consulter votre dossier, le rectifier si nécessaire ou refuser que nous transmettions vos coordonnées à une autre institution du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, veuillez écrire à notre service à la clientèle.

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec (L.R.Q. Chapitre C-1991) et a été approuvé conformément aux règlements de la compagnie.

Denis Dubois
Chef de la direction

Produit le : 2017-09-21

143 082 (2016-11)

143 082 (08-08)

P0000445/C0006279_7/28_3795__SEL /2/



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
Le trente et un août
(31-08-2017)

Vente

~~OK~~ 8

DEVANT Me Françoise Major, notaire à Saint-Sauveur, province de Québec;

COMPARAISSENT:

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART INC., société légalement constituée, ayant son siège au 1839, route Principale, La Conception, Québec, J0T 1M0, autrefois connu sous le nom de 9219-8233 Québec inc. tel qu'il appert d'un certificat de modification en date du dix-huit mai deux mille dix (18-05-2010), représentée par Alexandre Raymond, président, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée tenue le trois juin deux mille dix-sept (03-06-2017), laquelle n'a pas été modifiée ni amendée et est toujours en vigueur, dont une copie conforme demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée,

Ci-après appelée le Vendeur

ET

Michael LARRIVÉE,

ET

Valery PAQUIN VARENNES,

Ci-après appelés l'Acquéreur

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à l'Acquéreur, acceptant, l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

La fraction d'un immeuble situé à Saint-Adolphe d'Howard, assujéti au régime de la copropriété des immeubles suivant la déclaration de copropriété reçue devant la notaire soussignée, le huit mai deux mille treize (08/05/2013) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil, sous le numéro 19 921 992, comprenant:

1) La partie privative constituée par le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT (4 726 858)

du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Argenteuil.

Sans bâtisse dessus érigée.

2) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

3) Tous les droits, titres et intérêts se rattachant à cette fraction, tels qu'identifiés dans la susdite déclaration de copropriété.

SERVITUDE

Le Vendeur déclare que l'immeuble est l'objet des servitudes suivantes :

a) servitudes d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, publiées sous les numéros 117 604 et 18 912 511;

b) servitude réciproque de vue, surplomb, égouttement et empiètement, servitude réciproque de pose, maintien et entretien de tuyau d'aqueduc et d'égout, de poteaux de ligne électrique ou de câblodistribution, servitude de passage en faveur de l'immeuble ci-dessus contre le lot 4 727 183 et un servitude d'écologie en faveur de l'immeuble ci-dessus, le tout créé aux termes de l'acte publié sous le numéro 19 921 992.

Le Vendeur déclare que l'immeuble est sujet aux droits statutaires conférés à Hydro-Québec aux termes des *Conditions de service* d'électricité, et plus particulièrement de son article 18.1 permettant l'installation et le maintien de ses équipements sur l'immeuble avec droit d'accès, sans indemnité et ni assiette préalablement déterminée de servitude.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble présentement vendu pour l'avoir acquis de 9170-5400 Québec Inc., aux termes d'un acte de vente, reçu devant Me Martin Legault, notaire, le dix-huit mars deux mille dix (18-03-2010) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil, sous le numéro 17 014 592.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne s'engage pas à remettre de dossier de titres à l'Acquéreur.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates. Les parties conviennent que la possession immédiate équivaut à délivrance au sens des dispositions du *Code civil du Québec*; en conséquence, l'Acquéreur assume tous risques de perte à compter des présentes.

TRANSFERT DES RISQUES

Dans le cas où la délivrance de l'immeuble ne serait pas concomitante avec la date du transfert de propriété, il est convenu entre les parties que, nonobstant l'alinéa 2 de l'article 1456 du *Code civil du Québec*, l'Acquéreur assumera les risques afférents à l'immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. L'immeuble présentement vendu lui appartient en vertu de bons titres de valeur marchande.
2. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, compte tenu du fait qu'à même le prix de vente sont acquittées aux frais du Vendeur les seules dettes hypothécaires grevant l'immeuble, savoir: hypothèque premier rang due à La Corporation d'Investissement Michel Raymond, aux termes d'un acte reçu devant Me Martin Legault, notaire, le vingt-six février deux mille dix (26-02-2010) et inscrit sous le numéro 16 968 887;
3. Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées;
4. Tous les droits de mutation ont été acquittés et tous les impôts fonciers échus quant au terrain seulement ont été payés sans subrogation jusqu'au 31 décembre 2017 quant aux taxes municipales et jusqu'au 30 juin 2018 quant aux taxes scolaires.
Le Vendeur remboursera à l'Acquéreur, à sa première demande, la proportion de toutes telles dites taxes, cotisations ou répartitions se rapportant à une période antérieure à la date des répartitions ci-après mentionnée, nonobstant la date d'imposition et la date d'échéance de celles-ci.
5. Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence.
Il est en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et il a valablement acquis et a le pouvoir de posséder et de vendre l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.
6. Il est solvable, il n'est pas en faillite (volontaire ou forcée) et il n'a posé aucun acte de faillite au cours des six (6) derniers mois.
7. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.
8. Il n'y a aucune cause pendante devant les tribunaux de la province de Québec pouvant entraîner l'annulation d'un quelconque acte translatif de propriété antérieur aux présentes.
9. L'immeuble n'est pas assujéti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.
10. L'immeuble n'est pas situé dans une zone agricole.
11. L'immeuble n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur les biens culturels*.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur déclare et/ou s'oblige à ce qui suit:

1. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter de la date des répartitions ci-après mentionnée et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.
2. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.
3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.
4. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente.
5. L'Acquéreur déclare avoir pris communication de la déclaration de copropriété ci-devant mentionnée et s'engage et s'oblige, par les présentes, à en respecter toutes les dispositions et à se conformer aux règlements de la copropriété et de l'assemblée des copropriétaires.
6. Payer, à compter de la date des présentes, les charges de la copropriété et toutes les cotisations imposées par les administrateurs, tant pour la constitution du fonds de réserve que pour l'exécution des décisions de l'assemblée des copropriétaires.
7. Le creusage, le remplissage et l'excavation du terrain sera à la charge de l'acquéreur et il ne pourra tenir le vendeur responsable de la composition du sol et des difficultés qu'il pourrait rencontrer lors de l'excavation et du creusage;

DÉCLARATIONS DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur déclare et reconnaît ce qui suit :

1. Il est de sa responsabilité de prendre connaissance des règlements de lotissement, de construction, de zonage et d'urbanisme affectant l'immeuble ainsi que de taxes foncières spéciales imposées telles que, selon le cas, taxes pour parc, qui pourraient être exigées de la Municipalité concernée.
2. Il a reçu toutes les informations relatives aux servitudes ci-dessus mentionnées, le cas échéant, et s'en déclare satisfait.
3. Qu'il s'engage à soumettre au vendeur, avant de débiter toute construction sur l'immeuble, les plans d'architecture du bâtiment qu'il entend y construire. L'acquéreur s'engage également à respecter l'ensemble de la réglementation municipale et du plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) en vigueur.

RÉPARTITIONS

Les parties reconnaissent avoir fait entre elles en date du trente et un août deux mille dix-sept (31-08-2017), tous les ajustements requis concernant notamment les taxes municipales et scolaires, elles s'en déclarent satisfaites et s'en donnent réciproquement quittance générale et finale.

Les parties reconnaissent cependant que lesdits ajustements ont été préparés sur la foi des renseignements et documents qui étaient disponibles à la date des présentes. En cas d'erreurs ou d'omissions des préposés de la Commission scolaire ou de la Municipalité concernées ou des parties elles-mêmes, celles-ci s'engagent à faire entre elles tous rajustements nécessaires en date des présentes.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Toutes les obligations et conventions convenues à l'avant-contrat, ses amendements, ajouts, modifications et addenda continuent de s'appliquer entre les parties pour ce qui n'a pas été exprimé aux présentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (67 900,00 \$) payé par l'Acquéreur comme suit : a) avant ce jour et hors de la présence de la notaire soussignée, la somme de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$). b) ce jour, en présence de la notaire soussignée, la somme de SOIXANTE DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS (62 900 \$), DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE de la part du Vendeur.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le vendeur déclare que la de l'immeuble est effectuée dans le cadre de son entreprise.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie est de SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (67 900 \$).

La TPS représente la somme de trois mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (3 395 \$) et la TVQ représente la somme de six mille sept cent soixante-treize dollars et huit cents (6 773,08 \$).

Le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur la somme de trois mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (3 395 \$), représentant la TPS et la somme de six mille sept cent soixante-treize dollars et huit cents (6 773,08 \$) représentant la TVQ, payables en raison de la signature des présentes, dont quittance totale et finale, et s'engage à les remettre aux autorités concernées.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Selon que le contexte le requerra, le singulier pourra s'interpréter comme le pluriel et le genre masculin comme le genre féminin, suivant le cas et vice-versa.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

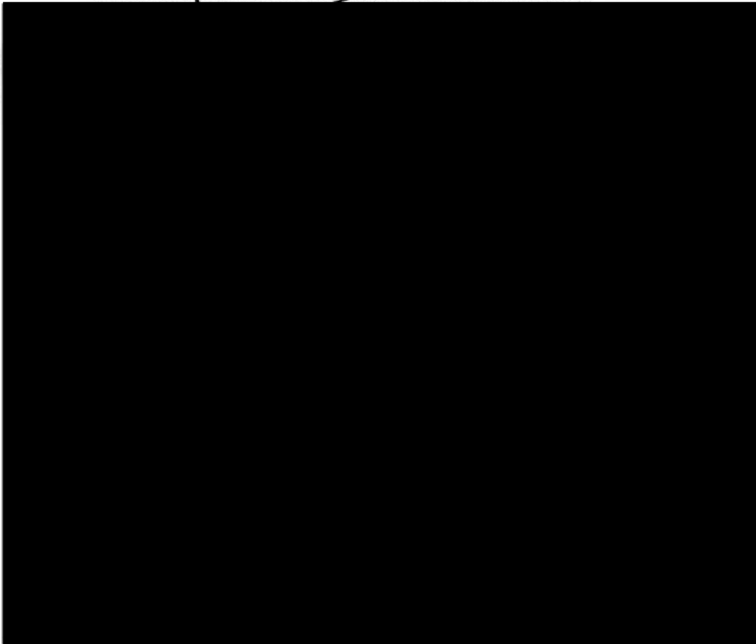
Le Vendeur et l'Acquéreur, ci-après nommés « le cédant » et « le cessionnaire » aux fins de la présente déclaration, ont établi:

1. Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.
2. MUNICIPALITÉ : L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé sur le territoire de Saint-Adolphe d'Howard.
3. CONTREPARTIE : Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (67 900,00 \$).
4. BASE D'IMPOSITION : Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (67 900,00 \$).
5. DROIT DE MUTATION : Le montant du droit de mutation est de QUATRE CENT VINGT-NEUF DOLLARS (429,00 \$).
6. La présente vente comprend le transfert d'un immeuble corporel mais ne comprend pas le transfert de meubles définis à l'article 1.0.1 de la Loi.

DONT ACTE, à Saint-Sauveur, sous le numéro trente-trois mille cinq cent cinquante-trois -----
(33553) des minutes de la notaire soussignée.

ET LECTURE FAITE, les parties signent en présence de la notaire soussignée.

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART INC.



No : 33553
Me Françoise Major

Le 31 août 2017

VENTE

par

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART
INC.

A

MICHAEL LARRIVÉE

et

VALERY PAQUIN VARENNES

Publié à Argenteuil

Le 31 août 2017

Numéro : 23 341 037

Copie No : 2

Dossier : 17FM0505

Étude Major Legault Lazure Beauchamp notaires
notaires et conseillères juridiques

56, ave. de l'Église, C.P. 185, Saint-Sauveur, Québec, J0R 1R0
Tél.: (450) 227-3366 Télécopieur : (450) 227-8577

Fiche de l'immeuble	Cadastres	Évaluation	Sommaire des taxes	Taxes foncières annuelles
Taxes foncières complémentaires	Autres taxes			

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 14 mars 2018, 09h34. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

14 mars 2018
09h34



Rôle de taxation



Fiche de l'immeuble

[Retour au menu](#)



Désignation de l'immeuble

Adresse : **CHEMIN DES BERGES**
 Ville : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD
 Matricule : 3596-81-5239-3-000-0000
 Cadastre principal : 4726839
 Propriétaires principaux : **LARRIVEE, MICHAEL**
PAQUIN VARENNES, VALERY
 Adresse postale : [REDACTED]

Dimension du terrain					Nombre d'unités		
Façade	Profondeur	Superficie	Superficie zonée EAE	Superficie totale EAE	Nbre logements	Nbre commerces	Total
45.09 m	52.56 m	6 278.350 m2			0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Oui		9100					Non

Cadastres

[Retour au menu](#)



Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
4726839			
4726850			
4726852			
4726858			
4727183			

Évaluation

[Retour au menu](#)



Rôle triennal : 2017 - 2019

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	63 300 \$	0 \$	63 300 \$	67 098.00 \$	2015/07/01	1.0600	94.00
Exempt	0 \$	0 \$	0 \$				
Total	63 300 \$	0 \$	63 300 \$	67 098.00 \$	2018/01/01	1.0600	

Étalement dans le rôle : 2017 - 2019

Saint-Adolphe-d'Howard n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2018

[Retour au menu](#)

Total taxes foncières annuelles :	643.68 \$
Total taxes foncières complémentaires :	0.00 \$
Total autres taxes :	0.00 \$
Grand total des taxes :	643.68 \$

Taxes foncières annuelles en 2018

[Retour au menu](#)

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2018	TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	Vimm tx	100.000 %	G	63 300.00	0.588200	372.33 \$
	SÛRETÉ DU QUÉBEC	Vimm tx	834	G	63 300.00	0.099800	63.17 \$
	QUOTE-PART M.R.C.	Vimm tx	834	G	63 300.00	0.049300	31.21 \$
	TAXE TRAVAUX PUBLICS	Vimm tx	834	G	63 300.00	0.082100	51.97 \$
	FRAIS GESTION	N/A	834	G			80.00 \$
	MONT-AVALANCHE	N/A	834	G			45.00 \$

Nombre de versements : 4

Échéance : 2018/03/15	Montant :	160.91 \$
Échéance : 2018/05/15	Montant :	160.91 \$
Échéance : 2018/07/15	Montant :	160.91 \$
Échéance : 2018/09/15	Montant :	160.95 \$
Total taxes foncières annuelles :		643.68 \$

* Types de taxes

G: taxe générale

R: taxe de règlement

U: versement unique

Taxes foncières complémentaires en 2018

[Retour au menu](#)

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
----------------------	------	-------------------	-----------	-------	------------------	------	---------

Autres taxes en 2018

[Retour au menu](#)

Date de facturation	Taxe	Montant
---------------------	------	---------

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 15 mars 2018, 08h10. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

15 mars 2018
08h10



Rôle d'évaluation foncière
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD
en vigueur pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019

1. Identification de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Adresse : **CHEMIN DES BERGES**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 4726839
Numéro matricule : 3596-81-5239-3-000-0000
Utilisation prédominante : Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)
Numéro d'unité de voisinage : 0125

2. Propriétaire

[Retour au menu](#)

Nom : **LARRIVEE, MICHAEL**
Statut aux fins d'imposition scolaire : Physique
Adresse postale :
Date d'inscription au rôle : 2017-08-31
Condition particulière d'inscription : Copropriété divisée

Nom : **PAQUIN VARENNES, VALERY**
Statut aux fins d'imposition scolaire : Physique
Adresse postale :
Date d'inscription au rôle : 2017-08-31
Condition particulière d'inscription : Copropriété divisée

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale : 45.09 m
Superficie : 6 278.350 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages : 0
Année de construction :
Aire d'étages : Non disponible
Genre de construction : Non disponible
Lien physique : Non disponible
Nombre de logements : 0
Nombre de locaux non résidentiels : 0
Nombre de chambres locatives : 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

[Retour au menu](#)

Date de référence au marché : 2015-07-01
Valeur du terrain : 63 300 \$
Valeur du bâtiment : 0 \$
Valeur de l'immeuble : 63 300 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : Non disponible

5. Répartition fiscale

[Retour au menu](#)



Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble : 63 300 \$

Valeur non imposable de l'immeuble : 0 \$



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 4 janvier 2018

Madame Valéry Paquin Varennes
LA FALAISE

N/Réf. : Établissement n° 296806

Objet : Ouverture de dossier – Documents manquants

Madame,

Au cours des dernières semaines nous vous avons expédié et demandé divers documents nécessaires à l'ouverture de votre dossier relatif au projet d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Après vérification, nous constatons cependant que nous n'avons toujours pas reçu le(s) document(s) coché(s) ci-dessous :

- ☒ Facture acquittée au montant de \$ 290,89
- ☒ Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré
- ☒ Copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement
- ☒ Délégation d'autorité qui autorise le représentant à signer cette demande
- ☒ Formulaire *Demande d'attestation de classification* rempli et signé

Afin d'éviter toute méprise, nous apprécierions recevoir, **dans les 30 jours de la présente**, les documents exigés ou encore que vous nous indiquiez que vous avez renoncé à votre projet d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Pour tout autre détail relatif au présent avis, nous vous invitons à communiquer avec Eric Chevrette, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucun frais), poste 244, qui répondra alors à vos interrogations.

Si vous avez transmis vos documents dans les jours qui précèdent, prière de ne pas tenir compte du présent rappel.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Michel Rheault
MR/ec



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 9 novembre 2017

Madame Valéry Paquin Varennes
LA FALAISE

N/Réf. : Établissement n° 296806

Objet : Ouverture de dossier

Madame,

Nous avons bien pris note de votre intention d'exploiter une résidence de tourisme située au 18, rue des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez sous ce pli les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout **sur réception** dans l'enveloppe-réponse.

Documents à joindre :

- ☒ la preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré ;
- ☒ la copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement
- ☒ la délégation d'autorité qui autorise Valéry Paquin Varennes à être la représentante au dossier (modèle ci-joint). Il ne peut y avoir qu'un représentant par dossier.

Sur réception des documents requis et de leur validation, nous vous ferons parvenir une attestation provisoire vous permettant d'exploiter votre établissement en attendant la visite du classificateur, laquelle aura lieu lorsque nous serons dans votre secteur. Vous recevrez également une trousse contenant entre autres le guide de classification correspondant à la catégorie de votre établissement.

Vous devez savoir également que le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique oblige les exploitants à détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$. À la demande d'exploitants de résidences de tourisme et de gîtes qui ont eu de la difficulté à s'assurer à cette hauteur, la CITQ a conclu une entente avec le courtier Invesa qui s'est engagé à le faire si les normes d'admissibilité sont respectées (voir dépliant ci-joint, s'il y a lieu). La CITQ ne retire aucun avantage de cet accord et vous rappelle que le choix de l'assureur vous appartient.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il me fera plaisir de vous aider.

Enfin, la CITQ offre des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché et à mieux cibler vos investissements en fonction de ce classement (voir le dépliant ci-joint).

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Eric Chevrette
Agent d'administration

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »



SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. d'établissement : 296806

Nom de l'établissement : LA FALAISE

Adresse : A || 18, rue des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard

Code postal : J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Établissements hôteliers | ☐ Gîtes | ☒ Résidences de tourisme |
| ☐ Établissements de camping | ☐ Établissements de pourvoirie | ☐ Établissements d'enseignement |
| ☐ Auberges de jeunesse | ☐ Centres de vacances | ☐ Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages accessoires à une résidence unifamiliale?

- ☒ Oui 4 chambres à coucher
☐ Non

Officier municipal : JULIE LAFONTAINE

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [REDACTED]

Date : 3 novembre 2017

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
 Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
 Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
 Télécopieur : 450 679-1489

REÇU LE

03 NOV 2017

Mélissa Chauvet-Janvier

De: Diane Lauzière (secrétaire technique urbanisme) <dlauiere@stadolphedhoward.qc.ca>
Envoyé: 3 novembre 2017 15:17
À: Avis d'exploitation CITQ
Objet: RE: Dossier CITQ 296820 - BONHEUR EAU CHALET 296806
Pièces jointes: 0403_001.pdf

Bonjour,

Voici 2 avis d'exploitation signés.

S'il y a des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Bonne fin de journée,



Diane Lauzière

agente à l'urbanisme et à l'environnement

☎ 819.327.2044 poste 227 ☎ 1-855-327-2044 poste 227 ☎ 819.327.2282

✉ dlauiere@stadolphedhoward.qc.ca www.stadolphedhoward.qc.ca

Devez-vous

vraiment imprimer ce courriel?



De : Avis d'exploitation CITQ [<mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca>]

Envoyé : 20 octobre 2017 16:44

À : Diane Lauzière (secrétaire technique urbanisme)

Objet : Dossier CITQ 296820 - BONHEUR EAU CHALET



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Longueuil, le 20 octobre 2017

Dossier CITQ # 296820 - BONHEUR EAU CHALET

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard

1881, chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Lauzière,

Par la présente, nous désirons vous informer qu'une demande d'attestation de classification nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 213, chemin de l'Héritage.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 4 décembre 2017, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

* introuvable sur toponumie

ST1 - FR - DD.



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

FORMULAIRE OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENT

Date de création du formulaire

30-Sep-2017 17:48

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

2968 6

1.1 Appellation

La falaise

Adresse complète

18 rue des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard J0T2B0
Canada

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

1.7 Téléphone sans frais

1.9 Courriel de l'établissement

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s)

Maison(s)

Chalet(s)

1

loué en entier
cuisine
Sdb
4 càc.

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

72296

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

2017-10-05 EC MBV

2017-10-10 EC info validées avec Mme
Paguin Varennes.

Propriétaire 1 - Nom et prénom

OK Mme Paguin Varennes me confirme
que l'adresse existe bien puisque
c'est cette information qui se retrouve
sur le permis de construction de la
ville.

1.6 Téléphone secondaire

(conjoint)

1.8 Télécopieur

1.10 Site Internet

OK
Xénico
12-10-17

2017-10-20
AVIS
CL

✓ Mlle.

✓ Paquin Varennes Valéry

Propriétaire 2 - Genre

✓ M.

Propriétaire 2 - Nom et prénom

✓ Larrivée Michael

Adresse complète**3.9 Téléphone principal****3.10 Téléphone secondaire****3.11 Télécopieur****3.12 Courriel de l'exploitant**

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT**3.25 Nom du représentant**

✓ Mlle. Paquin Varennes Valéry

3.26 Courriel du représentant**3.27 Téléphone du représentant****3.28 Langue de correspondance**

✓ Français

3.29 Adresse de correspondance

✓ Identique à l'adresse de l'exploitant

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

12-12-2017 ✓

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

✓ Internet

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):

Paquin Varennes Valéry

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:

en construction actuellement
Affichage début décembre.



Mélanie Fleurant

Signé avec CertifiO le 2022/08/23
Pour valider, aller à cnq.org/valider

Copie certifiée conforme de l'acte notarié
technologique que j'ai reçu tel
qu'autorisé par arrêté du ministre de la
Justice et dont j'assure la conservation.

22L21940689

Vente

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le vingt-deux août
(22-08-2022)

Devant **M^e Mélanie FLEURANT**, notaire à Blainville et Laval, province de
Québec.

COMPARAISSENT:

Michael LARRIVÉE, domicilié au [REDACTED] province de
[REDACTED]

ET

Valéry PAQUIN VARENNES, domiciliée au [REDACTED]
[REDACTED]

Ci-après collectivement nommés « le vendeur »

ET

Michaël NADEAU, domicilié au [REDACTED]
[REDACTED]

ET

Caroline PROVOST, domiciliée au [REDACTED]
[REDACTED]

Ci-après collectivement nommés « l'acheteur »

dans une proportion de 50 % indivis chacun.

LESQUELS conviennent:

1. OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acheteur l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

La fraction d'un immeuble assujetti au régime de la copropriété des immeubles
suivant la déclaration de copropriété reçue devant Me Françoise MAJOR, notaire,
le huit mai deux mille treize (8 mai 2013) et dont copie a été publiée au bureau de
la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil, sous le numéro
19 921 992, comprenant :

a) LA PARTIE PRIVATIVE connue et désigné comme étant le lot numéro
**QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-
HUIT (4 726 858)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière
d'Argenteuil.

Cette partie privative dont l'adresse est la suivante: **18 chemin des Berges, Saint-Adolphe-d 'Howard, Québec, J0T 2B0.**

b) LA QUOTE-PART DES DROITS INDIVIS dans les parties communes afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

c) Tous les droits, titres et intérêts se rattachant à cette fraction.

Ci-après « l'immeuble »

2. SERVITUDES

Ledit immeuble est avec et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble, notamment :

- Une servitude inhérente à la déclaration de copropriété publiée sous le numéro 19 921 992;
- Deux (2) servitudes en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec publiées sous les numéros 18 912 151 et 117 604.

3. ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de Les Constructions Montagne Art Inc. aux termes d'un acte de vente reçu par Me Françoise MAJOR, notaire, le trente et un août deux mille dix-sept (31 août 2017) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Argenteuil, sous le numéro 23 341 037.

4. GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

5. DOSSIER DE TITRES

Le vendeur s'engage à remettre à l'acheteur tous les titres en sa possession ainsi qu'un certificat de localisation démontrant la situation actuelle des lieux.

6. POSSESSION

L'acheteur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

7. DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

7.1 L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, compte tenu du fait qu'à même le prix de vente sont acquittées aux frais du vendeur les seules dettes hypothécaires grevant l'immeuble, savoir:

- Une hypothèque par Valéry PAQUIN VARENNE et Michael LARRIVÉE, en faveur de **CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE**, fait devant Me Mélissa POIRIER, notaire, laquelle est publiée au bureau de la publicité des

droits de la circonscription foncière de Argenteuil, sous le numéro 23 377 981, **laquelle sera radiée incessamment.**

- 7.2 Qu'il a été en possession paisible, continue, publique et non équivoque de l'immeuble faisant l'objet de la présente vente et que personne n'a contesté les limites de son droit de propriété, bénéficiant des effets de la possession aux termes des articles 925 et 928 du *Code civil du Québec*.
- 7.3 Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.
- 7.4 Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au quinze septembre deux mille vingt-deux (15 septembre 2022) quant aux taxes municipales et jusqu'au trente juin deux mille vingt-deux (30 juin 2022) quant aux taxes scolaires.
- 7.5 Tous les droits de mutation ont été acquittés.
- 7.6 Les appareils de chauffage se trouvant dans l'immeuble lui appartiennent et sont libres de tout droit.
- 7.7 Le certificat de localisation préparé par Robert LESSARD, arpenteur-géomètre, le dix-neuf décembre deux mille dix-sept (19 décembre 2017), portant le numéro 9210 de ses minutes, décrit l'état actuel de l'immeuble et aucune modification n'a été apportée à l'immeuble depuis cette date qui pourrait entrer en conflit avec les déclarations et les énoncés contenus dans ledit certificat de localisation. Les constructions y mentionnées sont entièrement à l'intérieur des limites dudit terrain et il n'y a aucun empiètement, aucune vue illégale, aucune ligne homologuée.
- 7.8 L'immeuble présentement vendu n'est pas assujéti à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (L.R.Q., c. M. 37).
- 7.9 Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.
- 7.10 L'immeuble n'a subi aucune réparation, amélioration, embellissement ou transformation qui n'a pas été payé en entier et, s'il existe de tels contrats non complétés en date des présentes, ils seront entièrement acquittés par le vendeur, à ses frais.
- 7.11 L'immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier.
- 7.12 L'immeuble n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation depuis la mise en vigueur des dispositions de la loi prohibant telle aliénation.
- 7.13 L'immeuble n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel*.

8. OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

D'autre part, l'acheteur s'oblige à ce qui suit:

- 8.1 Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

- 8.2 Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter du vingt-deux août deux mille vingt-deux (22 août 2022) et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.
- 8.3 Payer les charges de la copropriété et toutes les cotisations imposées par les administrateurs du syndicat tant pour la constitution du fonds de prévoyance que pour l'exécution des décisions de l'assemblée des copropriétaires.
- 8.4 Respecter toutes les dispositions des déclarations de copropriété ci-haut mentionnées et se conformer aux règlements de l'immeuble et de l'assemblée des copropriétaires.
- 8.5 Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.
- 8.6 Assumer le contrat de location du réservoir de propane auprès de Dumoulin propane, à compter des présentes.

9. RÉPARTITIONS

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date **vingt-deux août deux mille vingt-deux (22 août 2022)** suivant les états de compte fournis.

Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires ou si les répartitions effectuées nécessitent d'être modifiées par la suite, notamment en raison d'inscription erronée contenue dans les états de compte fournis, elles seront effectuées à la même date. Chacune des parties s'engage alors à verser à l'autre le montant pouvant lui être dû à la suite de ces nouvelles répartitions effectuées par les parties elles-mêmes.

10. DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat accepté et signé par les parties. Sauf incompatibilité, les parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

11. PRIX

Cette vente est faite pour le prix de **HUIT CENT CINQ MILLE DOLLARS (805 000,00\$)** que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acheteur, **DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.**

12. ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

[REDACTED]

ET

[REDACTED]

ET

ET

13. DÉCLARATION DE RÉSIDENCE

Le vendeur déclare qu'il est résident canadien tel que défini au sens des lois de l'impôt sur le revenu, tant fédérale que provinciale et qu'il n'a pas l'intention de devenir non-résident canadien tel que défini aux termes desdites lois.

L'acheteur déclare qu'il est résident canadien tel que défini aux sens des lois de l'impôt sur le revenu, tant fédérale que provinciale et qu'il n'a pas l'intention de devenir non-résident canadien tel que défini aux termes desdites lois.

La présente déclaration solennelle est faite expressément par l'acheteur, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment aux termes de la *Loi sur la preuve au Canada*.

14. DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC

Le vendeur déclare que l'immeuble était, immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation du vendeur utilisée principalement dans son entreprise.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie est HUIT CENT CINQ MILLE DOLLARS (805 000, 00 \$);

La TPS représente la somme de QUARANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (40 250, 00 \$), et la TVQ représente la somme de QUATRE-VINGT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (80 298, 75 \$)

L'acquéreur soit Caroline PROVOST déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants : TPS : 718488604 TVQ : 1022888567 TQ 0001, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

L'acquéreur soit Michaël NADEAU déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants : TPS : 719703902 TVQ : 1068983041, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

Le vendeur soit Michaël LARRIVÉE déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants : TPS : 799091327 TVQ : 1208697681, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

Le vendeur soit Valéry PAQUIN VARENNES déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants : TPS : 817010846 TVQ : 1206912274, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, l'obligation de remettre les montants de TPS et de TVQ aux autorités concernées incombe à l'acquéreur.

15. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les parties font les déclarations suivantes:

- a) Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts;
- b) L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé à Saint-Adolphe-d'Howard.
- c) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de HUIT CENT CINQ MILLE DOLLARS (805 000,00\$).
- d) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de HUIT CENT CINQ MILLE DOLLARS (805 000,00\$).
- e) Le montant du droit de mutation est de DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (10 478,00\$).
- f) Le droit de mutation et les taxes foncières doivent être postés au : 16750, rue de l'Esplanade, Mirabel, Québec, J7N 0K3
- g) Que l'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.0.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

DONT ACTE à Blainville, sous le numéro

dix-huit mille six cent dix-neuf (18 619)
des minutes de la notaire soussignée.

LECTURE FAITE, les parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2021-4556 du ministre de la Justice daté du 20 août 2021, identifient et reconnaissent véritables les annexes, puis signent à distance en présence du notaire soussigné.

Valéry PAQUIN VARENNES

Signé avec ConsignO Cloud le 2022/08/22
Pour valider, aller à cnq.org/valider



Valéry PAQUIN VARENNES

Michael LARRIVÉE

Signé avec ConsignO Cloud le 2022/08/22
Pour valider, aller à cnq.org/valider



Michael LARRIVÉE

Michaël NADEAU

Signé avec ConsignO Cloud le 2022/08/22
Pour valider, aller à cnq.org/valider



Michaël NADEAU

Caroline PROVOST

Signé avec ConsignO Cloud le 2022/08/22
Pour valider, aller à cnq.org/valider



Caroline PROVOST

Mélanie Fleurant

Signé avec CertifIO le 2022/08/22
Pour valider, aller à cnq.org/valider



Me Mélanie FLEURANT, notaire

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu tel qu'autorisé par arrêté du ministre de la Justice et dont j'assure la conservation.

Me Mélanie FLEURANT, notaire

POLICEN [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
17	08	2022	17	08	2023

NOM ET ADRESSE DES ASSURÉS

MICHAEL NADEAU
CAROLINE PROVOST
[REDACTED]
[REDACTED]

SYNCHRO [REDACTED]

PRISE D'EFFET DU CHANGEMENT

jour	mois	an
17	08	2022

COURTIER No 10CA TÉL. (514) 334-4452
JACQUES LAFRAMBOISE ASSURANCES INC.
9265, RUE JEAN-BOURDON
MONTREAL QC H4K 2Y3

www.jacqueslaframboise.com

HAUSSE DE LA RESPONSABILITE CIVILE

SURPRIME (excluant la taxe de vente) [REDACTED]

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 18 CHEMIN DES BERGES
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, QC J0T 2B0

NOM DES ASSURÉS CAROLINE PROVOST
MICHAEL NADEAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000	85	85

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 01 ASSUJETTE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE
801, BOUL. DES SEIGNEURS TERREBONNE QC J6W 1T5

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT :

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 1 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction en vinyle, aluminium ou matériaux similaires.
- Votre résidence est située à moins de 8 kilomètres du poste de pompiers qui vous dessert.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- L'immeuble n'est pas vacant.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Aviser sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

À Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez nous faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignement, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC, J2S 3B3.

CLAUDE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)

Article premier **Violation du contrat**

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

Art. 2. Subrogation

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

Art. 5. Cessation ou modification

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

Art. 6. Transfert de droits

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires entre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

RÉSILIATION POLICE NO [REDACTED]

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSIL IATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de joindre à l'avis l'annexe A.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Caroline Provost

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Téléphone (jour) : Courriel :

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Chalet La Falaise

Numéro : 18 Rue : Chemin des Berges App : _____

Municipalité : Saint-Adolphe-d'Howard Code postal : J0T 2B0

L'établissement est-il composé d'une ou plusieurs unités de type maison, appartement ou chalet? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, remplir l'annexe A et continuer à la section 3.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité
(un seul choix):

- ☒ Établissement d'hébergement touristique général
- ☐ Établissements d'hébergement touristique jeunesse
- ☐ Établissement de résidence principale

Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir	_____	Chalets	<u>1</u>	Camps	_____
Chambres	<u>4</u>	Maisons	_____	Sites pour camper	_____
Suites	_____	Appartements	_____	Prêts-à-camper	_____

TOTAL	0
--------------	----------

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme? ☒ Oui

☐ Non

par droit acquis

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : 1

Numéro et nom du règlement de référence : Règlement de zonage #634

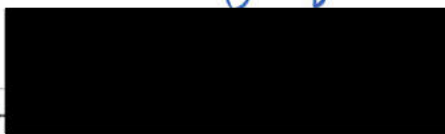
Groupe/classe d'usage : zone résidentielle H-003 autorisant à titre d'usage
accessoire l'exploitation d'une résidence de tourisme en droit

Autorité compétente : JULIE LAFONTAINE

Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 819-327-2044 Courriel : jlafontaine@stah.ca

Sceau de la municipalité
(facultatif)

Signature : 

Date : 21/9/2022

